Paraît depuis 1913
Tirage: 12,000

LA LIBERTÉ

15¢ Vol. 64 No 21 SAINT-BONIFACE, JEUDI 26 AOÛT 1976

Les changements nécessaires à Ottawa

N.D.L.R.- Nous reproduisons, pour ceux que les choses sérieuses intéressent, un important éditorial du Directeur de l'excellent et influent quotidien de Montréal LE DEVOIR, Claude Ryan, qui résume la situation dans laquelle se trouvent présentement le parti au pouvoir à Ottawa et son chef, Pierre Elliott Trudeau.

Devant la crise de confiance qui affecte son gouvernement, on prête à M. Pierre Elliott-Trudeau la tentation d'enfourcher de nouveau le vieux dada du Parti libéral pour tenter de se refaire une vertu auprès des électeurs anglophones qui le boudent. Nous voulons parler, cela va de soi, de l'unité nationale.

Les rumeurs les plus plausibles prêtent au premier ministre le dessein de déclencher à l'automne un "blitz" autour de la constitution. Le "blitz" porterait sur le rapatriement. Comme le Québec serait vraisemblablement la seule province — avec peut-être l'Alberta — à s'opposer au projet, M. Trudeau compterait démontrer de nouveau au pays qu'il est le seul homme politique d'envergure nationale à pouvoir tenir tête impunément au Québec sur une question engageant l'essence même du projet canadien.

D'autres rumeurs prêtent à M. Trudeau l'intention de déclencher une élection générale sur la question du bilinguisme. Servi par la démission de M. Marchand, les piaffements de ses jeunes Turcs québécois et les difficultés que semble devoir éprouver la Commission Chouinard-Heald-Sinclair, le premier ministre songerait suivant ces rumeurs à passer par-dessus la tête de ses critiques pour s'adresser directement au pays sur la question la plus brûlante de toutes à l'heure actuelle.

À première vue, ces projets ne seraient pas contraires à une tradition libérale bien connue qui a consisté depuis longtemps à marier habilement le service de l'unité aux intérêts électoraux du Parti. Dans le contexte actuel, M. Trudeau jouerait toutefois gros jeu en optant pour cette stratégie. Il a reçu un mandat de quatre ans pour gouverner. Il réussira plus facilement à regagner la confiance des électeurs en utilisant les deux ans qu'il lui reste pour préciser sa façon de percevoir les problèmes majeurs du pays et renouveler les politiques et les hommes qui doivent l'aider à les résoudre.

•

En matière linguistique, M. Trudeau a assis sa fortune politique sur le thème de l'égalité. Or, autant ce thème pouvait être efficace pour lancer la carrière du premier ministre à un moment où on commençait à peine à se pencher sérieusement sur la question linguistique, autant il risque à la longue de desservir son auteur et le pays tout entier s'il n'est pas assorti de nuances essentielles qui semblent répugner à l'esprit féru de logique pure de M. Trudeau.

Sans que M. Trudeau l'ait nécessairement voulu ainsi, sa politique de bilinguisme a en effet été perçue à travers le pays comme devant signifier l'égalité absolue des deux langues officielles. En réalité, il pouvait s'agir tout au plus d'une égalité relative et circonstanciée. De là sont nées maintes difficultés récentes.

Au Québec, par exemple, M. Trudeau a été déçu par la Loi 22. Cette loi institue la primauté du français dans les divers secteurs de la vie collective, tandis que M. Trudeau aurait souhaité pouvoir continuer à se réclamer du bilinguisme québécois pour justifier l'extension de son propre projet d'égalité linguistique à travers le pays. Mais de fait, le bilinguisme, sous maintes formes qui étaient devenues familières, n'a jamais été inscrit dans la vocation du Québec. Sauf des domaines d'activité limités et des zones géographiques faciles à identifier, le Québec est en effet à toutes fins utiles un territoire francophone. C'est à peu près tout ce que dit la Loi 22 qui a vivement indisposé M. Trudeau.

Dans les provinces anglophones, le bilinguisme généralisé n'est pas davantage promis à un avenir trop reluisant. Abstraction faite des cas évidents de fanatisme, l'extension du bilinguisme se heurte en pratique à des résistances plus fortes et plus nombreuses qu'on ne l'avait prévu. On n'a qu'à constater les reculs qu'enregistre l'enseignement du français langue seconde dans les écoles secondaires des provinces anglophones, pour se rendre compte qu'on est encore très loin de la terre promise dont faisaient rêver les premiers programmes audacieux (et coûteux) du gouvernement Trudeau.

M. Trudeau est probablement tenté de faire face de front, suivant son tempérament, aux difficultés. Avant de partir en croisade, il aurait cependant avantage à refaire sa géographie linguistique du Canada et à aligner de manière plus fonctionnelle ses politiques sur la réalité.

•

Au plan constitutionnel, M. Trudeau aura d'excellentes chances de remporter une victoire immédiate s'il déclenche à l'automne une campagne unilatérale autour du rapatriement de l'AANB. Mais en pratique, il réussira surtout à diviser les Québécois entre eux et à couper

(Suite, page 13)

Le "bilinguisme" au Nouveau-Brunswick

La Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick accuse le premier ministre de la province, M. Richard Hatfield, de se faire complice de ceux qui prônent leur assimilation.

Dans une lettre adressée à M. Hatfield, le secrétaire général de la Société, M. Denis Losier, dénonce la décision de la commission scolaire no 20 de Saint-Jean de ne pas accorder d'école française aux jeunes Acadiens de cette ville.

Le porte-parole de la Société en conclut que le gouvernement est "trop lâche" pour assurer aux Acadiens le droit de l'éducation dans leur langue. "Encore une fois, on vient de prouver que les Acadiens sont de trop dans leur province."

La Société des Acadiens allègue que le premier ministre d'une province officiellement bilingue se doit d'intervenir personnellement dans cette affaire et de voir à assurer les droits des Acadiens de Saint-Jean, considérant que le gouvernement de la province a reçu près de $36 millions du programme fédéral de bilinguisme en éducation et recevra cette année un peu plus de huit millions.

Le secrétaire général de la SANB rappelle à cet égard l'objectif de ce programme tel que défini par le secrétariat d'Etat: "Les programmes de bilinguisme de l'éducation visent à fournir aux membres de la majorité de langue officielle de chacune des provinces et des territoires la possibilité d'acquérir une connaissance de leur seconde langue officielle et à permettre aux membres de la minorité de langue officielle de chacune des provinces et des territoires de recevoir leur éducation dans leur première langue."

(Suite, page 17)



ON EST LÀ, ON T'ATTEND! *Le Bureau de l'Education Française* annonce une journée d'accueil pour la rentrée scolaire, le 17 septembre. On se souvient du succès de cette journée, l'an dernier dont le thème était "Ici, c'est chez vous!". On annonce cette année pour le 17 septembre toutes sortes d'activités dans l'école que l'on veut être "la maison de l'amitié". Il y aura, de même, un grand concours provincial d'affiches. Renseignements: Jeannette Arcand, au *B.E.F.* — 786-0126. La photo que l'on reproduit ici a été prise au cours de la fête de l'an dernier.



233-0210

VOIR:

Page 6 - Inscriptions ▪ Page 10 - Cours du Soir ▪
Page 7 - Littérature canadienne ▪ - Secrétariat bilingue

Éditorial

COUP D'OEIL SUR LE CENTRE CULTUREL

Le Centre culturel franco-manitobain s'est retrouvé, le printemps dernier, accablé d'un déficit de soixante-sept mille dollars. Chacun a expliqué ce déficit à sa façon, c'est-à-dire selon sa conception personnelle de la situation, du rôle de l'administration du Centre, de l' "obligation" des gouvernements de pomper des fonds — des fonds publics — dans les organismes, groupes, entreprises culturelles.

Il existe, chez un certain public, une notion que l'argent, comme disait un jour un honorable sénateur membre d'un comité qui enquêtait sur les dépenses d'un organisme gouvernemental, que "l'argent, disait-il, ça pousse dans les arbres". Si l'on se meut dans les domaines de la "culture", des beaux-arts, voire même des sports, on en vient à s'imaginer quelque peu à part du flot humain, ce flot qui va et revient chaque matin et chaque soir pour se rendre au travail et en revenir, afin de gagner son pain comme on disait autrefois, expression qui représente aujourd'hui une valeur périmée chez certains. De là, il n'y a pas loin à croire véritablement que l'on est "élu", en quelque sorte, "chargé d'une mission", et qu'à ce moment, on peut se lancer dans toutes sortes de projets plus ou moins utiles dont les coûts de réalisation importent peu, fort que l'on est de la conviction que "le gouvernement paiera".

Tout cela est dit généralement, ne l'est nullement en pensant particulièrement au Centre culturel franco-manitobain.

Donc, le C.C.F.M. s'est retrouvé chargé d'un déficit considérable. Normalement, le conseil d'administration de l'organisme prit des mesures pour éviter la dégringolade. Du personnel fut mis à pied, les dépenses furent réduites, etc.

Un directeur intérimaire s'installa au Centre, en attendant la nomination d'un nouveau directeur, avec mission de tenir le bateau à flot, d'enquêter sur la situation et de faire des recommandations en vue d'éviter que ce qui venait de se passer se répète.

Ces jours derniers, un nouveau directeur prit les rênes de l'entreprise, et l'administrateur qui avait assuré l'intérim présenta son rapport. En bon administrateur, il se préoccupe de l'aspect financier de l'existence du Centre, et à ce poste, il prévoit que le C.C.F.M. devra "se limiter", pour l'année courante, à un budget de "un peu plus de $200,000" qu'il considère comme "une restriction financière". Pour l'année 1977-1978, $260,000 seraient requis alors qu'il faudrait $350,000 pour 1978-1979. Ces fonds proviendraient de "trois sources", soit le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, et le C.C.F.M. lui-même par des activités et des actions qui généreraient des revenus. Ce rapport fut soumis au ministre des Affaires culturelles de la Province.

Jetons un coup d'oeil sur un autre aspect de la situation. Au début du rapport, l'administrateur cite le texte qui définit le mandat du C.C.F.M., texte qui fait partie du document d'incorporation du C.C.F.M. : "Conserver, encourager et parrainer, par tous les moyens possibles, toutes activités culturelles en langue française et rendre accessible à tous les habitants de la province la culture franco-canadienne".

Voilà un large mandat. Quelles en sont les limites? C'est-à-dire jusqu'où peut-on, doit-on aller? Le rapport de l'administrateur dit qu'il faudra du "bénévolat". C'est bien. Seulement, on sait que le bénévolat n'est pas nécessairement synonyme d'efficacité, de compétence.

Côté action, on se tourne vers "l'animation". Qu'est-ce qu'un animateur? Comment forme-t-on des animateurs? Ici encore, gare à l'amateurisme.

Côté activités qui généreraient des fonds pour compléter les subventions des gouvernements, on a parlé récemment de bien des choses, y compris d'activités sportives. Et quelqu'un a posé la question : Le C.C.F.M. sera-t-il un centre communautaire, un centre culturel, un centre récréatif, un centre sportif, voire un centre de services? Ce à quoi on a répondu qu'il ne s'agissait pas de "changer le nom" du C.C.F.M. . . .

Le C.C.F.M. doit, par son action, par ses activités, doit répondre, dit-on encore, aux besoins (le rapport dit "besoins réels de la culture franco-manitobaine"). A-t-on jamais défini ce que sont ces besoins? A-t-on défini ce que l'on entend par "culture", "culturel". S'agit-il seulement des beaux-arts? Où la culture n'est-elle pas plutôt une civilisation, un mode de vie, un ensemble des coutumes d'un peuple?

On pourrait poursuivre ainsi longtemps. Il y a, enfin, que le Centre culturel franco-manitobain ne doit pas être le territoire gardé ou non d'un petit groupe. Le C.C.F.M. doit être mis au service de toute la population française canadienne du Manitoba.

Le conseil d'administration du Centre culturel franco-manitobain et son nouveau directeur ont du pain sur la planche. Nous ne pouvons que leur souhaiter bonne chance et les assurer de notre appui.

Jean-Jacques Le François

Texte intégral du nouveau règlement sur l'usage des langues dans les airs

■ Voici le texte du nouveau règlement du gouvernement fédéral, présentement en vigueur et qui doit régir l'usage des langues officielles dans les communications aériennes pendant que la Commission Chouinard-Heald-Sinclair fera son enquête. Ce règlement est le "prix" de l'accord Lang-CALPA-CATCA.

TITRE ABRÉGÉ

(1) La présente ordonnance peut être citée sous le titre: **Ordonnance sur les normes et procédures des communications aéronautiques.**

INTERPRÉTATION

(2) Dans la présente ordonnance, "services consultatifs" désigne les communications en phonie fournies à titre de renseignements sur la sécurité des vols, y compris les renseignements de météorologie aéronautique et les comptes rendus portant sur l'état des aérodromes, les aides de la navigation aérienne et d'approche; "station aérienne" désigne un aéronef muni d'une installation radio qui peut servir aux communications bilatérales en phonie avec une station au sol ou un autre aéronef; "station au sol" désigne une station radio aéronautique exploitée par le ministère des Transports afin de fournir le service aux opérations de vol au Canada et qui peut servir aux communications bilatérales en phonie avec un aéronef; "zone de contrôle intégral" signifie une zone de contrôle déterminée qui est désignée et définie dans le **Designated Airspace Handbook** publié sur directive du Ministre.

GÉNÉRALITÉS

(3) Les stations aériennes et les stations au sol situées dans la province de Québec sont autorisées à fournir au pilote commandant de bord d'un aéronef les services consultatifs en français

a) lorsque le pilote choisit que ces services lui soient fournis en français en adressant son premier contact radio à la station en français; et

b) seulement lorsque l'aéronef est manoeuvré conformément aux règles de vol à vue.

(4) N'importe quelle station au sol d'un aérodrome de la province de Québec énuméré à l'annexe, telle que modifiée de temps à autre, est autorisée à utiliser le français afin de fournir les services de contrôle de la circulation aérienne au pilote commandant de bord d'un aéronef dans la zone de contrôle intégral et sur l'aire de manoeuvre de l'aérodrome.

a) lorsque le pilote choisit que ces services lui soient fournis en français en adressant son premier contact radio à la station en français et

b) seulement lorsque l'aéronef est manoeuvré conformément aux règles de vol à vue.

(5) En cas d'urgence, lors d'un vol au-dessus de la province de Québec, le pilote peut communiquer en français avec une station aérienne ou une station au sol située dans cette province pour toute question relative au cas d'urgence.

(6) Sauf les cas d'autorisation des articles 3 et 5, il est interdit à quiconque exploite une station aérienne ou une station au sol au Canada de transmettre des services consultatifs ou des autorisations, des instructions ou des procédures du contrôle de la circulation aérienne, ou d'y répondre, dans une autre langue que l'anglais.

Annexe:
1 - Québec;
2 - Saint-Jean;
3 - Sept-Iles;
4 - Baie-Comeau;
5 - Saint-Honoré;
6 - Val d'Or

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le jeudi par Presse-Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français.

Membre de la M.W.N.A. et des Hebdos du Canada.

DIRECTEUR : Marcien Emond.

RÉDACTEUR EN CHEF : Jean-Jacques Le François. JOURNALISTE COOPÉRANT: Albert Lemmel.

SERVICE DES ANNONCES COMMERCIALES : Au téléphone: 247-4824.

Toute correspondance doit être adressée à LA LIBERTÉ. Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone : 247-4823.

L'abonnement annuel coûte $7.50 au Canada. $8.50 aux Etats-Unis, et $9.50 dans les autres pays.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Kingdon Printing (1974) Ltd., 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba R3G 2W2.

Enregistrée comme courrier de deuxième classe : no 0477.

Lettre du Village. . .

Cher monsieur Le François,

Je tiens par la présente à vous remercier pour l'espace accordé dans votre journal depuis un an pour tenir les lecteurs informés des progrès au Village Canadien Coop Ltée. En particulier, je vous remercie d'avoir jugé bon de faire paraître la photo du Mini-Village en première page la semaine dernière. Inutile de dire que ce geste a plu énormément à trois jeunes résidents qui ont oeuvré plusieurs heures à ce projet.

D'ici Noël nous espérons voir la moitié de nos unités occupées et nous profitons de cette lettre pour réitérer notre invitation à tous vos lecteurs intéressés à découvrir la formule coopérative et à communiquer avec nous.

Félicitations pour vos éditoriaux et l'amélioration notable du journal!

Encore une fois merci.

Claude Gagné, gérant
Village Canadien Coop Ltée
Téléphone temporaire: 257-4580

L'INSURRECTION DE 1837-1838

3 - Le vent de la révolte souffle

par JEAN-JACQUES LE FRANÇOIS

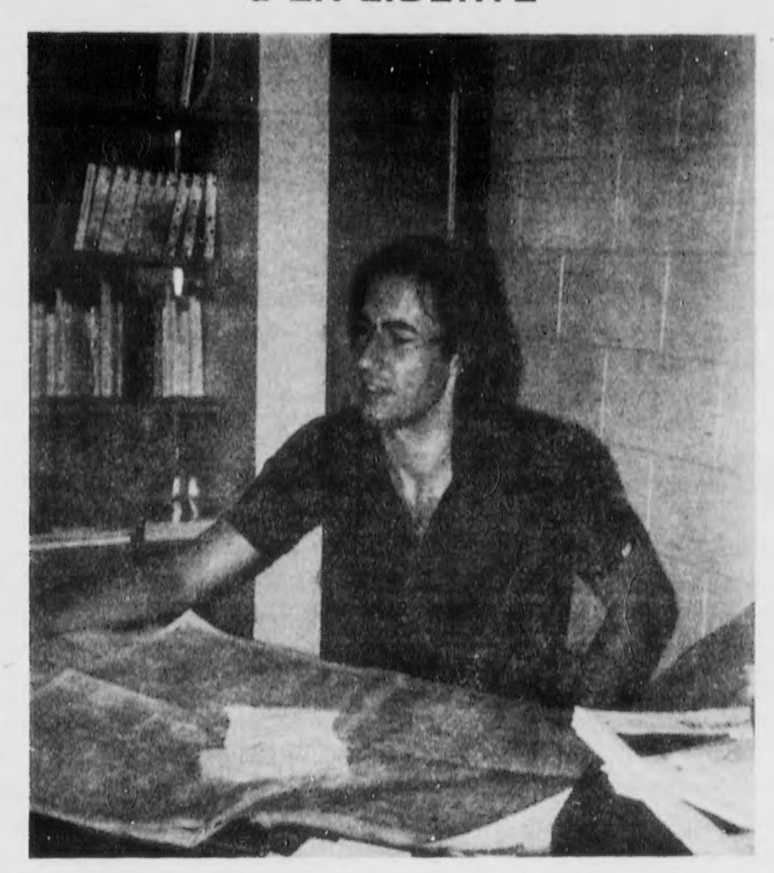
EXTRAITS DU DISCOURS DE PAPINEAU

"(...) Il y a quelques années lorsque votre ancien représentant, toujours fidèle à vos intérêts et que vous venez de choisir pour présider cette assemblée, vous servait au parlement, lorsque bientôt après lui, en 1810, un mauvais gouverneur jetait les représentants en prison; depuis ce temps les représentants ont chassé les mauvais gouverneurs. Autrefois, pour gouverner et mettre à l'abri des plaintes de l'assemblée les bas courtisans ses complices, le tyran Craig était obligé de se montrer, pour faire peur, comme bien plus méchant qu'il était. Il n'a pas réussi à faire peur. Le peuple s'est moqué de lui, et des proclamations royales, des mandements et des sermons déplacés, arrachés par surprise, et fulminés pour le frapper de terreur. Aujourd'hui pour gouverner, et mettre les bas courtisans ses complices à l'abri de la punition que leur a justement infligée l'assemblée, le gouverneur est obligé de se montrer larmoyant pour faire pitié, et de se donner pour bien meilleur qu'il n'est en réalité. Il s'est fait humble et caressant pour tromper. Le miel, sur les lèvres, le fiel, dans le coeur, il a fait plus de mal par ses artifices que ses prédécesseurs n'ont fait par leurs violences; néanmoins le mal n'est pas consommé, et ses artifices sont usés; la publication de ses instructions qu'il avait mutilées et mésinterprétées; la publication des rapports, dans lesquels l'on admet que cette ruse lui était nécessaire pour qu'il pût débuter dans son administration avec quelque chance de succès, ont fait tomber le masque. Il peut acheter quelques traîtres, il ne peut tromper des patriotes. Et comme dans un pays honnête le nombre de lâches qui sont en vente et à l'encan ne peut pas être considérable, ils ne sont pas à craindre (...)

"Je dois le dire, ce n'est ni la peur ni le scrupule qui me porte à dire que l'heure n'a pas sonné où nous devons répondre à cet appel (aux armes). Ce n'est pas la peur; si la nécessité y était, la force du pays, dans son éloignement de l'Angleterre et sa proximité des Etats-Unis, pourrait effectuer cet objet. Ce n'est pas le scrupule; quiconque est familiarisé avec la connaissance de l'histoire de la juste et glorieuse révolution des Etats-Unis, voit un concert si unanime des hommes les plus éclairés et les plus vertueux de tous les pays du monde, qui applaudissent à la résistance héroïque et morale, qu'opposèrent les Américains à l'usurpation du parlement britannique, qui voulut les dépouiller et approprier leur revenu, comme il prétend aujourd'hui faire du nôtre, que ce serait pour ainsi dire s'associer aux réputations les plus grandes et les plus pures des temps modernes, que de marcher avec succès dans la voie qu'ont tracée les Patriotes de '74. La situation des deux pays est différente, et nos amis d'Angleterre ne la comprennent pas, quand ils nous croient dignes de blâme et une race inférieure, si nous ne résistons pas de suite. Je connais un peu mon pays pour avoir étudié son histoire, pour avoir été par les circonstances, jeté depuis trente ans de la manière la plus active dans les embarras

(Suite, page 12)

La France délègue un coopérant à LA LIBERTÉ



ALBERT LEMMEL est un jeune homme qui fait présentement son Service National et dont les talents de journaliste sont prêtés à LA LIBERTÉ par la France au titre de la coopération militaire.

Albert Lemmel a 22 ans. Il est né dans une région de France qui a de tout temps été perturbée par des problèmes linguistiques, l'Alsace. On y parle couramment deux langues aux structures totalement différentes: l'alsacien, langue maternelle, et le français, langue officielle, actuellement parfaitement assimilée. Notre nouveau collègue a toujours vécu en Alsace. Il a passé trois ans au centre universitaire d'enseignement de journalisme à l'Université de Strasbourg.

Il a principalement travaillé dans la presse électronique. Il a été employé pendant un an et demi par la chaîne de radio et télévision régionale FR3, Alsace, où il fut animateur d'une émission du matin, et se spécialisa dans le reportage sur le vif, hors studio. Il fut aussi producteur et animateur d'une émission dialectale sur les minorités françaises, alsacienne (bretonne, catalane, occitane, basque, et autres). Son principal sujet: "Le complexe alsacien", complexe d'origine linguistique mais aussi politique puisque au fil des guerres entre la France et l'Allemagne, cette région a été ballotée tant de fois d'un camp à l'autre.

Albert Lemmel pratique les sports — le canoë, le ski de fond, le volley ball, l'athlétisme (il a lancé le marteau), les courses en montagne. Côté études, il se tourne vers la psychologie et il compte bien s'informer ici sur toutes les techniques et thérapies nouvelles.

Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue et un heureux séjour parmi nous.

L'Actualité

AU PAYS DE QUÉBEC

Je m'arrête, tard un soir, dans une petite ville de province. Une petite ville, enfin, 35,000 habitants. Attroupement. On discute. Je suis curieux, décide d'aller voir ce qui se passe.

Il y a que devant l'hôtel, l'un des hôtels du lieu, une voiture en a heurté une autre. C'est comme ça. Les voitures heurtent les voitures. Mais au Pays de Québec, il y a des lois...

Un jeune costaud et sa petite amie ont décidé à cette heure tardive de s'offrir un tour de danse. Enfin... Il faut quand même parquer la voiture. Le manque d'espace ne constitue pas un problème. Quand il n'y a pas de place, on s'en fait une. Mais les "brakes ont collé". Et la bagnole a dévié. Et enfoncé une automobile toute neuve, une belle familiale, qui dormait là, tranquille.

On en cherche le propriétaire qui demeure introuvable. Deux ou trois fois, les garçons de l'hôtel, en vestes écarlates sont venus annoncer: "Yé pas icitte".

De la petite foule qui déborde du trottoir sur la chaussée, les mots d'esprit fusent. Quelqu'un annonce qu'on a téléphoné à la police. Là, tout va s'arranger. Tout le monde attend, comme si un événement important allait se produire.

Et la sirène. Et le feu rouge, clignotant. Les policiers.

— Ouais, pas mal de dommage...

— Bah! j'va payer...

— Tu vas me montrer ta licence...

— J'lai pas avec moé. J'train' pas ça sus moé. Mé c'ta moé l'char. J'travaille à...

— As-tu des assurances?

— Bah! j'va payer...

Du trottoir, une grosse voix: "Y s'sent riche à souère! ".

— Ouais... ben tu vas venir au poste demain.

— Sais-tu, demain, ça fait pas mon affaire...

— Ben, viens après-demain, à in heure.

— J'peux pas. J'irai à in heure et demie...

— Ouais...

Le policier inspecte de nouveau la voiture endommagée et décide de faire venir une remorqueuse pour dégager la bagnole dont le pare-chocs est solidement ancré sous le garde-boue avant de l'autre véhicule. Son compagnon, demeuré dans l'auto de patrouille, lance le message par la voie des airs.

Dans la rue, les jeunes gens se sentent en forme. L'un d'eux décide qu' "on est assez d'hommes icitte pour lever ça". Et en un tour de main, c'est fait.

Le policier examine encore une fois les dommages, se retourne vers l'assistance:

— O.K. là, tout est correct? Salut!

Le feu rouge clignotant disparaît dans la nuit. Les curieux se dispersent.

Il fait chaud. Je décide de marcher un peu.

Feu clignotant. Orangé, cette fois. La remorqueuse.

— Oú çé qu'y é l'accident?

— J'ai l'impression qu'il m'accuse...

— Ah! mais, c'est fini; ils sont partis...

— Tabar...!

Jean de Lotainville

Les LETTRES À LA LIBERTÉ

Vous êtes d'accord? Vous n'êtes pas d'accord? Vous avez quelque chose à dire? Écrivez. Donnez votre opinion. Les LETTRES À LA LIBERTÉ sont lues.



Le Collège au Service de la Communauté

Préparez Votre Avenir avec Nous

PROGRAMMES D'ÉTUDES

- Programmes de concentrations **majeures** [5 cours] et **mineures** [3 cours].
- Programmes du **B.A.** [latin-philosophie] et du **B.A. général** avec majeures et mineures.
- Programme du **B.Sc. général.**
- Préparation à l'entrée dans une **faculté spécialisée** des universités canadiennes.
- Programme du **B.A., spécialisation en français**, l'équivalent d'une pré-maîtrise.
- Programme de formation des professeurs conduisant au **brevet d'enseignement** manitobain et à l'obtention du B. Ed. [Institut Pédagogique].
- **Cours du soir** accrédités ou non-accrédités pour **adultes** intéressés au perfectionnement du français ou à d'autres disciplines.
- Cours accrédités **"hors-campus"** dans les régions **rurales.**
- Programmes spéciaux, du genre collégial et professionnel, en sciences du **secrétariat bilingue** et autres domaines où le français est un atout professionnel dans cette province.
- Programmes d'études de l'apprentissage du **français** comme **langue seconde.**

DEGRÉS UNIVERSITAIRES DÉBOUCHÉS & CARRIÈRES

Après **un an** du B.A. ou du B.Sc.:		Après **deux ans** du B.A. ou du B.Sc.:	
Travail social	Pharmacie	Droit	Médecine dentaire
Education	Art dentaire	Médecine	Education

Le C.U.S.B. prépare l'étudiant à l'obtention:
du **B.A.** général (3 ans d'études)
du **B.Sc.** (3 ans d'études)
du **brevet** d'enseignement **élémentaire** (3 ans)
du **brevet** d'enseignement **secondaire** (4 ans)
du **B.Ed.** (élémentaire ou secondaire, après 4 ans d'études)

Le C.U.S.B. offre aussi un programme d'études (4 ans) conduisant à l'obtention d'un **B.A. AVEC SPÉCIALISATION en "français"** ce qui équivaut à une **pré-maîtrise.**

Le C.U.S.B. prépare à une MULTITUDE d'emplois qui demandent une formation de base générale et variée dans les Sciences Humaines et les Lettres, tel que démontré par une enquête auprès des diplômés du C.U.S.B. des quinze dernières années:

- Clergé
- Journalisme (Presse — Radio — Télévision)
- Administration gouvernementale et para-gouvernementale
- Enseignement (Enseignants aux niveaux primaire et secondaire — Directeurs d'école — Professeurs et Recherchistes universitaires — Professeurs de langues)
- Techniciens et techniciennes de santé
- Professions libérales (Bibliothécaires — Travailleurs sociaux et orienteurs — Comptables — Psychologues)
- Travailleurs en services récréatifs

CONCENTRATIONS MAJEURES & MINEURES AU NIVEAU UNIVERSITAIRE

Le secteur universitaire du C.U.S.B. offre des programmes d'études de concentrations "Majeures" (5 cours) et de concentrations "Mineures" (3 cours) en vue de l'obtention d'un B.A. général ou d'un B.Sc., ou en vue de l'entrée à une faculté spécialisée et/ou professionnelle dans les universités canadiennes, dans les disciplines suivantes:

MAJEURES et MINEURES en:	**MINEURES en:**
Littérature anglaise	Langue française
Littérature française	Littérature canadienne-française
Langue et littérature française	Histoire du Canada
Anthropologie	Géographie
Histoire	Politique
Philosophie	Physique
Psychologie	Sciences biologiques: micro-biologie et zoologie
Religion	(et des cours en Économique)
Sociologie	
Mathématiques	
Chimie	
(Majeures à l'étude: Politique, Économique, Langues)	

Le C.U.S.B. offre une centaine de cours académiques à l'intérieur de ses programmes de concentrations "Majeures et Mineures". Plusieurs cours sont offerts l'été ou le soir, au Collège ou "hors-campus".

L'INSTITUT PÉDAGOGIQUE

L'Institut offre un choix d'une quarantaine de cours professionnels d'éducation dans les domaines tels que "fondements et psychologie de l'Education, administration et organisation scolaire, enseignement des humanités et des sciences."

L'Institut pédagogique du C.U.S.B. permet aux candidats qui aspirent à enseigner dans les écoles élémentaires et secondaires de suivre tous les cours académiques et tous les cours professionnels requis pour l'obtention du brevet d'enseignement.

Ils peuvent le faire en s'inscrivant directement en éducation, après leur 12e année, en vue de l'obtention du brevet primaire et élémentaire après trois ans d'études, ou en vue de l'obtention d'un baccalauréat en éducation (B.Ed.) après 4 ans d'études. On peut aussi choisir de prendre une année d'études professionnelles après l'obtention d'un premier grade universitaire.

SECRÉTARIAT BILINGUE

LES SCIENCES DU SECRETARIAT BILINGUE visent à donner à la future secrétaire un niveau supérieur de compétence en français et en anglais, une formation technique adéquate en dactylographie bilingue et en sténographie bilingue tout en la préparant à devenir secrétaire médicale, ou secrétaire juridique, ou secrétaire-comptable, etc., selon la demande et les besoins requis. Le directeur et le personnel du programme de sciences du secrétariat aideront éventuellement l'étudiante à se trouver un bon emploi après les 2 ans d'études, ou à s'inscrire à un programme conduisant à un diplôme ou grade universitaire.

DU CÔTÉ DE LA CUISINE

La mise en conserve des fruits et des légumes

(suite)

5 STÉRILISER

Stériliser les aliments immédiatement après la fermeture des récipients, pendant qu'ils sont encore chauds.

BAIN D'EAU BOUILLANTE

Les fruits, jus et tomates sont ordinairement stérilisés dans un bain d'eau bouillante, soit une grande marmite ou une bouilloire munie d'un couvercle fermant hermétiquement. On met au fond une claie qui permet à l'eau de circuler sous les bocaux ou les boîtes. Cette claie peut être de fil de fer, de tôle perforée ou de lattes de bois. Il faut que la bouilloire soit assez profonde pour que les contenants soient recouverts de deux pouces d'eau au moins. Si l'eau ne recouvre pas les récipients, les produits ne cuisent pas de façon égale et peuvent se décolorer.

Placer les bocaux sur la claie à 1 pouce l'un et l'autre dans le bain d'eau bouillante. La bouilloire employée pour la stérilisation doit être remplie à moitié d'eau à la température voisine de celle des bocaux. On peut empiler les boîtes, pourvu qu'il y ait suffisamment d'espace pour que l'eau circule tout autour, par-dessus et en-dessous de chacune d'elle. Ajouter de l'eau bouillante pour couvrir d'au moins deux pouces tous les récipients; ne pas verser d'eau bouillante directement sur les couvercles de verre car ils pourraient éclater.

Recouvrir hermétiquement la marmite ou bouilloire de son couvercle et amener l'eau au point d'ébullition. **Commencer à compter la durée de stérilisation à partir du moment où l'eau bout vigoureusement** (non pas lorsque les premières bulles sortent). L'eau doit bouillir à gros bouillons pendant toute la durée de la stérilisation, alors ajouter plus d'eau bouillante si cela est nécessaire. Stériliser pendant le temps requis selon le Tableau des durées de stérilisation au bain d'eau bouillante. Sortir immédiatement les récipients du bain d'eau bouillante pour prévenir tout excès de cuisson.

Sceller et refroidir les bocaux tel qu'indiqué.

CUISEUR SOUS PRESSION

Lorsque l'on fait usage de cuiseur sous pression, il est absolument essentiel de suivre attentivement les instructions du fabricant afin de s'assurer que toute bactérie, y inclus les spores de *"Bacille du botulisme"*, soit détruite pendant la stérilisation.

Si vous avez en main le livret d'instructions du fabricant suivez-le bien. Les étapes suivantes faciliteront la compréhension de la méthode.

1 Verser assez d'eau chaude dans le cuiseur pour atteindre la moitié des bocaux.

2 Placer les bocaux ou boîtes sur le support dans le cuiseur à un pouce de distance. Les boîtes peuvent être empilées, avec une claie entre les rangées, si elles sont disposées de façon à permettre une bonne circulation de vapeur tout autour, par-dessus et en-dessous chacune.

3 Ajuster le couvercle du cuiseur et bien le fermer. Commencer à chauffer. Ouvrir l'évent et le laisser ouvert jusqu'à ce que la vapeur s'échappe avec un sifflement bien distinct. Cela prend 5 à 10 minutes. Laisser la vapeur s'échapper pendant 10 autres minutes afin d'expulser le surplus d'air. Si l'excès d'air demeure dans le cuiseur, la température élevée, nécessaire à une stérilisation efficace, ne peut être atteinte même si la pression correcte est maintenue. Placer le régulateur de pression sur le tuyau d'évent ou fermer le robinet.

4 Continuer à chauffer et laisser la pression s'élever lentement. Lorsque le régulateur de pression enregistre la pression requise, commencer à compter le temps de stérilisation. Régler la chaleur pour conserver une pression uniforme car si la pression varie il sortira du liquide des récipients. S'assurer que la pression est aussi élevée que nécessaire et que le temps précis de stérilisation est respecté.

5 La stérilisation terminée, enlever le cuiseur du feu et le placer sur une planche ou un treillis. Laisser tomber la pression d'elle-même graduellement à zéro (ceci peut prendre de ½ à 1 heure); un refroidissement spontané peut causer une fuite de liquide des récipients. Lorsque le régulateur indique zéro, laisser reposer 1 à 2 minutes, ensuite ouvrir lentement l'évent. Laisser refroidir pendant 2 à 3 minutes avant d'enlever le couvercle.

Enlever le couvercle de façon à ce que la vapeur ne soit pas dirigée directement sur le visage. Couvrir immédiatement le cuiseur ouvert avec un linge à vaisselle et laisser reposer 1 à 2 minutes. Découvrir mais laisser les bocaux dans le cuiseur jusqu'à ce que le contenu cesse de bouillir. Sortir et refroidir les bocaux tel qu'indiqué ci-dessous.

Avec les boîtes, on peut ouvrir l'évent du cuiseur dès que l'indicateur enregistre zéro. Enlever les boîtes immédiatement et refroidir tel qu'indiqué.

ALTITUDE

Lorsque l'on fait usage d'un cuiseur sous pression, augmenter la pression d'une livre pour chaque 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Lorsque l'on fait usage d'un bain d'eau bouillante, ajuster la durée de stérilisation car la durée indiquée ici est d'après les altitudes de moins de 2,000 pieds. A 2,000 pieds, l'augmenter d'un cinquième et, pour chaque 1,000 pieds de plus, d'un autre cinquième. Ainsi, si la durée de stérilisation indiqué est de 20 minutes, à 2,000 pieds l'augmenter de 4 minutes, donc à 24 minutes; à 3,000 pieds l'augmenter de 8 minutes, donc à 28 minutes.

6 SCELLER ET REFROIDIR

BOCAUX DE VERRE

Poser les bocaux debout et bien espacés sur une claie, un linge sec replié, une planche ou des journaux. Eviter des surfaces froides et des courants d'air, car ils pourraient éclater; ne pas couvrir les bocaux avec un linge car cela retarderait le refroidissement. Ne pas serrer le cercle sur les bocaux à couvercles de métal puisque l'herméticité se fait à mesure que le bocal refroidit et tout resserrement pourrait détruire le scellage. Dès que le bouillonnement a cessé dans les bocaux, compléter le scellage des bocaux à cercle vissé avec couvercle de verre en serrant le cercle de métal (sans toutefois étirer la bande de caoutchouc au point de la déformer); quant aux bocaux à pinces, rabattre en position la pince la plus courte.

Ne jamais ouvrir un bocal après la stérilisation. Parfois le contenu d'un bocal se tasse ou il y a perte de liquide pendant la stérilisation et un espace se forme au sommet, mais cet espace ne nuira pas à la qualité du produit. Ouvrir le bocal

(Suite, page 6)

CAHIER MANITOBAIN

de ci, de ça...



Les chefs-d'oeuvre de l'Ermitage à la Galerie d'Art. — Dans la livraison de la semaine dernière de LA LIBERTÉ (page 7), la légende qui accompagnait la photo intitulée "Le joueur de luth" indiquait que les 42 tableaux exposés valaient entre trente et trente-cinq mille dollars. Il eut fallu indiquer "entre trente et trente-cinq MILLIONS", ce qui n'est pas la même chose. Nous reparlerons de cette fameuse collection de l'Ermitage et du Musée de l'Etat russe, de Leningrad qui embrasse quatre cents ans d'art en Europe occidentale. L'exposition à la Galerie d'Art se poursuit jusqu'au 26 septembre.

* * *

Les Canadiens de l'Ouest peu favorables aux deux langues officielles. — Une enquête du professeur Réginald Bibby de l'université Lethbridge en Alberta démontre que les deux langues officielles du Canada sont loin de rallier la majorité des citoyens du pays.

Dans les provinces des prairies, seulement 26 p.c. des répondants sont favorables aux deux langues officielles. En Ontario, le pourcentage atteint 46 p.c. et c'est seulement au Québec qu'on retrouve une majorité en faveur du bilinguisme institutionnel au Canada.

Menée de mai à novembre 1975 auprès de 2,000 Canadiens des 30 villes du pays, l'enquête du professeur Bibby, alors en poste à l'université York, a été commanditée par l'Église Unie du Canada, le réseau anglais de Radio-Canada et le solliciteur général du Canada.

L'analyse sociologique du docteur Bibby révèle un niveau élevé, et potentiellement explosif, de tension raciale et culturelle chez les Canadiens de diverses ethnies. Ce sont surtout les tensions entre francophones et anglophones l'anti-sémitisme et la discrimination à l'endroit des Amérindiens qui ont frappé le professeur albertain.

* * *

Environ 19 p.c. des répondants estiment que les Amérindiens sont moins intelligents que les blancs. Le pourcentage atteint 24 p.c. en Colombie-Britannique et n'est que de 11 p.c. au Québec.

Près de 40 p.c. des Canadiens sont, par ailleurs, opposés aux mariages entre blancs et noirs, entre blancs et orientaux, entre blancs et Indiens de l'est. Environ 25 p.c. sont également opposés aux mariages entre blancs et Amérindiens du Canada. (Renseignements fournis par la Presse Canadienne).

* * *

La lutte contre l'inflation. — Les prix des biens et des services continuent d'augmenter. A compter du 1er septembre, le timbre de huit sous présentement nécessaire à l'affranchissement d'une lettre ne suffira plus... Il faudra maintenant DIX sous. Et on dit qu'au premier mars, il en coûtera DOUZE sous pour adresser une lettre par la poste. Il y a le prix de l'essence qui va aussi augmenter le 30 août, d'au moins TROIS SOUS ET DEMI. . .

* * *

La vie sur la planète Mars. — Les savants américains, qui étudient les résultats des travaux de leur robot Viking présentement sur la planète Mars, un jour disent déceler des signes de vie sur Mars, un jour ne pas déceler de tels signes. Ils ajoutent que si la vie existe sur Mars, ce serait de façon extrêmement embryonnaire. On peut se demander, dans tel cas, s'il s'agirait du commencement d'un monde, ou de sa FIN. . . Et cela pourrait faire songer. . .

* * *

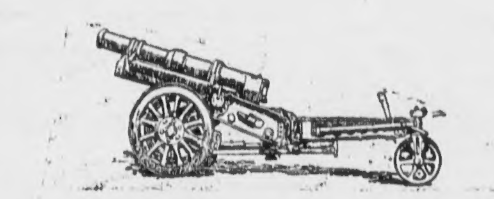
Immigration francophone. — Le gouvernement du Québec, par son ministère de l'Immigration et en collaboration avec le ministère fédéral, a pris des mesures pour recevoir sur son territoire des immigrants du Liban, pays en ce moment dévasté par la guerre civile, et où le français est à l'honneur.

* * *

Le Parti Québécois mobilise. — Il est rumeur d'élections pour bientôt au Québec, et les dirigeants du Parti Québécois, qui forme présentement l'opposition officielle à l'Assemblée Nationale, se prépare activement aux élections générales qui auraient lieu le 28 septembre. Aux dernières élections, le Parti Québécois obtint 30 pour cent du vote populaire. Les sondages récents lui accordent maintenant 34 pour cent.

* * *

Le bigot. — Dans une chronique récente, le raciste Vic Grant s'est permis, sur le sujet de la langue des communications air-sol, des mots désobligeants à l'égard de la langue des Canadiens Français, en tentant une comparaison avec le français de France. L'unilingue chroniqueur devrait commencer par soigner son anglais à lui, qui, selon l'expression britannique, est loin de "l'anglais de la Reine". . .



Du côté de la cuisine (suite)

pour combler le vide aurait pour conséquence d'exposer le contenu aux organismes nuisibles.

Laisser les bocaux debout pendant le refroidissement; les renverser serait détruire l'herméticité. Ne pas serrer ou enlever les cercles après refroidissement d'un bocal à cercle vissé, car la fermeture pourrait se rompre.

Après le refroidissement tapoter doucement le couvercle en métal des bocaux à l'aide d'une cuillère; si le métal rend un son clair et si le couvercle est quelque peu concave, les bocaux sont bien scellés. Vérifier l'herméticité des bocaux à cercle vissé en renversant chaque bocal pendant une minute ou duex; s'il n'y a pas de fuite, ils sont bien scellés. Si le scellage n'est pas hermétique, réfrigérer et utiliser le contenu avant qu'il ne s'avarie. Stériliser à nouveau n'est pas à conseiller car le produit serait trop cuit.

BOÎTES

Placer les boîtes dans l'eau froide immédiatement. Maintenir l'eau froide en la changeant ou en plaçant les boîtes sous l'eau courante. Les retourner délicatement afin que le centre ait la chance de refroidir. Laisser les boîtes dans l'eau jusqu'à refroidissement complet.

7 ÉTIQUETER ET ENTREPOSER

Essuyer les contenants à l'aide d'un linge humide, les assécher parfaitement et les étiqueter au moyen d'une plume feutre. Entreposer dans un endroit frais, sombre et sec mais ne pas congeler. Si l'endroit n'est pas sombre, envelopper les bocaux avec du papier journal ou les placer dans des boîtes car la lumière peut altérer la couleur du produit.

Après une semaine examiner chaque contenant. Si les boîtes coulent ou sont bombées, c'est un signe de détérioration. Ne pas utiliser ces contenants. Les jeter hors de la portée des enfants ou des animaux.

La congélation peut changer l'apparence et la texture des conserves de fruits et de légumes. Toutefois, les conserves gelées, une fois décongelées dans les contenant, peuvent être consommées sans danger tant qu'il n'y a pas de signe de fuite ou de décomposition.

Si les boîtes contenant des fruits et des légumes sont placées dans un endroit humide, l'extérieur des boîtes peut rouiller. Il n'y a aucun danger, cependant, à utiliser le produit des boîtes rouillées pourvu qu'il n'ait pas de signe de fuite.

■

À LA BIBLIOTHÈQUE

Un service de bibliothèque en français est maintenant disponible à tous les franco-manitobains. Cette accessibilité a été rendue possible grâce à une initiative de la Bibliothèque d'extension du Service aux Bibliothèques publiques qui relève du Ministère du Tourisme et des Affaires culturelles. Cette bibliothèque ne possède qu'une petite collection de livres français mais est en mesure de répondre à un grand nombre de demandes puisqu'elle a accès aux ressources de la Bibliothèque Publique de Saint-Boniface. De fait la Bibliothèque d'extension en prévision de l'extension de ses services aux Franco-manitobains avait fait microfilmé au mois d'avril le catalogue de la Bibliothèque Publique de Saint-Boniface. On sait que celle-ci possède la collection la plus considérable de livres français dans le secteur public au Manitoba.

Evidemment le nouveau service ne s'adresse pas aux lecteurs de Winnipeg mais à ceux qui habitent en dehors de cette agglomération urbaine. Les lecteurs qui habitent un centre où se trouve une bibliothèque doivent acheminer leurs requêtes à cette bibliothèque qui se chargera de la transmettre à la Bibliothèque d'extension. Les autres doivent envoyer leurs demandes directement à la Bibliothèque d'extension dont l'adresse est comme suit:

EXTENSION LIBRARY
PUBLIC LIBRARY SERVICES
UNIVERSITY OF MANITOBA
WINNIPEG, MANITOBA
R3T 2N2

On peut s'adresser en français à cette bibliothèque puisque le directeur, M. Douglas Steinburg, a une excellente connaissance de la langue française.

Les franco-manitobains ne pourront que se réjouir de cette réalisation. Jusqu'ici on ne pouvait que déplorer l'absence de service dans tous les centres francophones sauf pour Saint-Boniface et Saint-Pierre. Mais grâce à une heureuse initiative du Ministère du Tourisme et des Affaires culturelles et à la collaboration de M. Steinburg une première étape vient d'être franchie. □

EXPRESSIONS COURANTES

Fautes communes et infamantes à bannir une fois pour toutes

Parler à travers son chapeau [To talk through one's hat]

Parler à tort et à travers/Parler pour ne rien dire/Extravaguer/Parler sans savoir/Débiter des sottises.

Parlant de... [Speaking of...]
- Parlant de musique, avez-vous assisté au concert d'hier?

A propos de. . .
- A PROPOS DE musique, avez-vous assisté au concert d'hier?

*** Particulier [Particular]**
- Il est particulier.
- Il est particulier pour la nourriture.
- Fiez-vous à lui, il est très particulier.
- Il est trop particulier pour ce genre de travail.

Minutieux, soigneux, pointilleux, vétilleux
- Il est MINUTIEUX, SOIGNEUX, POINTILLEUX, VETILLEUX.
- Il est DIFFICILE pour la nourriture.
- Fiez-vous à lui, il est très SOIGNEUX.
- Il est trop METICULEUX/MINUTIEUX, VÉTILLEUX pour ce genre de travail.

N.B.- On trouve aussi vétilleur et vétillard. Ce dernier terme (vétillard) est plus péjoratif que vétilleux (habituellement enclin à la vétillerie) et vétilleur (en telle ou telle occasion).

*** Pareil**
- Je l'aime bien pareil; Viens pareil.
- C'est pareil pour moi.

Quand même
- Je l'aime bien QUAND MÊME; Viens QUAND MÊME.
- C'est LA MÊME CHOSE pour moi / ÇA M'EST ÉGAL.

N.B.- Il convient aussi d'éviter le pléonasme populaire pareil comme; on ne dit pas: **Il est pareil comme son frère** mais **Il est comme son frère, il est pareil à son frère, il ressemble à son frère.**

En autant que [Inasmuch as]
- En autant que je sache,
- Il travaille en autant qu'on l'encourage.

Autant que, pour autant que, etc.
- AUTANT QUE/POUR AUTANT QUE je sache
- Il travaille DANS LA MESURE OÙ on l'encourage.

Prendre une marche [To take a walk]

Faire une promenade

Etre en charge [To be in charge]
- C'est lui qui est en charge.
- Il est en charge de la comptabilité.
- Il est en charge de la surveillance.

Etre de service, de semaine; être préposé à, avoir la charge de
- C'est lui qui est DE SERVICE.
- Il est PRÉPOSÉ à la comptabilité.
- Il A LA CHARGE de la surveillance.

Technicalités [Technicalities]
- Se perdre dans les technicalités.
- Ce sont de pures technicalités.
- Ces technicalités relèvent des spécialistes.

Détails techniques, procédure, subtilités, points de détail, questions de forme, etc.
- Se perdre dans des SUBTILITÉS.
- Ce sont de pures QUESTIONS DE FORME.
- Ces DÉTAILS TECHNIQUES relèvent des spécialistes.

Les payeurs de taxes [Taxpayers]

Les contribuables

Pamphlet publicitaire

Brochure publicitaire

N.B. - En français, le mot pamphlet désigne "un écrit satirique et violent, le plus souvent dirigé contre la religion, la politique, etc." (Petit Larousse). Gardons-nous donc d'employer pamphlet au sens de **brochure, opuscule, dépliant, prospectus, tract, etc.**

Charger à [To charge to]
- Chargez cela à mon compte.
- Chargez cela à M. X.

Porter à
- PORTEZ cela à mon compte.
- DÉBITEZ cela à M. X.; PORTEZ cela AU COMPTE DE M. X.

N.B. - Familièrement: Mettez cela sur mon compte.

To choose [for a] leader
- On l'a choisi chef.

Choisir comme chef
- On l'a CHOISI COMME chef.

Etre requis de [To be requested to]
- Vous êtes requis de venir.
- Vous êtes requis de ne pas fumer.

Être invité à, prié de. . .
- Vous êtes INVITÉ À/on vous PRIE DE venir.
- PRIÈRE DE ne pas fumer.

N.B. - **Inviter** se construit avec **à** et non pas

Marier sa fiancée

Epouser sa fiancée

N.B. - Marier une personne, c'est la donner en mariage: un père marie sa fille à un bon parti. Epouser une personne ou se **marier avec** cette personne, c'est contracter mariage avec elle.

Enjoindre, notifier quelqu'un
- Je l'ai enjoint de partir.
- On l'a notifié de son renvoi.

Enjoindre à, notifier à quelqu'un
- Je LUI ai enjoint de partir.
- On LUI a notifié son renvoi.

(Service linguistique de RADIO-CANADA)



Les visiteurs de septembre des parcs nationaux du Canada jouissent encore de l'enchantement de la nature rehaussée par la sérénité de la fin de l'été et du début de l'automne. [*PHOTO: Parcs Canada*]



QUI SÈME LE VENT
RÉCOLTE LA
TEMPÊTE

(Vieux proverbe)

DECISION

Ottawa, le 18 août 1976

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes annonce les décisions suivantes.

Décision CRTC 76-539

WINNIPEG (MANITOBA)
-751271800

Moffat Communications Limited

Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CKY-FM Winnipeg (Manitoba) qui expire le 30 septembre 1976.

Décision: **APPROUVE**

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er octobre 1976 au 31 mars 1979 aux conditions qui y seront spécifiées, y compris les conditions relatives à la programmation indiquées à la page 22 de la politique MF du 20 janvier 1975.

Le Conseil est d'avis qu'une programmation premier plan ou mosaïque de haute qualité requiert habituellement un nombre assez élevé de créations orales. Dans sa demande, le titulaire a proposé très peu de créations orales des catégories 2, 3A, 4 et 5. Lors du prochain renouvellement de licence, le Conseil s'attend à ce que le titulaire démontre qu'il a diffusé une programmation mosaïque et premier plan de haute qualité malgré le nombre restreint de créations orales, ou bien qu'une augmentation significative de ces émissions lui a permis d'atteindre ce niveau d'excellence.

Le Conseil s'attend à ce que le titulaire rende disponible au moins trente minutes du temps d'antenne hebdomadaire, sans messages publicitaires, aux membres de la communauté, qu'il annonce clairement que cette période de diffusion est disponible et qu'il encourage la communauté à l'utiliser.

La présente licence est sujette à la condition que, durant la période de diffusion de 6h à minuit, le titulaire consacre chaque semaine un certain temps aux oeuvres musicales canadiennes d'après l'article 12 du Règlement sur la radiodiffusion (M.A.), soit au moins 15% de toutes les oeuvres musicales de la catégorie 6 et 7% de toutes les oeuvres musicales de la catégorie 7.

Le Conseil prend note de l'intention du titulaire d'employer un équipement automatique de programmation. Dans **La radio MF au Canada,** le Conseil a affirmé que "les requérants qui désirent faire usage d'un équipement automatique doivent démontrer qu'ils accorderont la même attention professionnelle à la présentation et à l'identification des éléments de programmation que dans le cas d'une diffusion en direct". Lors du renouvellement de licence le Conseil s'attendra à ce que le titulaire lui démontre comment il a rencontré cet objectif.

Décision CRTC 76-540

WINNIPEG (MANITOBA)
-751296500

Radio O.B. Ltd.

Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CHMM-FM Winnipeg (Manitoba) qui expire le 30 septembre 1976.

Décision: **APPROUVE**

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er octobre 1976 au 31 mars 1979 aux conditions qui y seront spécifiées, y compris les conditions relatives à la programmation indiquées à la page 22 de la politique MF du 20 janvier 1975.

Le titulaire pourra diffuser de façon simultanée seulement durant les périodes autorisées selon l'article 12.2 du Règlement sur la radio (MF), tel que modifié.

Le Conseil s'attend à ce que le titulaire rende disponible au moins trente minutes du temps d'antenne hebdomadaire, sans messages publicitaires, aux membres de la communauté, qu'il annonce clairement que cette période de diffusion est disponible et qu'il encourage la communauté à l'utiliser.

La présente licence est sujette à la condition que, durant la période de diffusion de 6h à minuit, le titulaire consacre chaque semaine un certain temps aux oeuvres musicales canadiennes d'après l'article 12 du Règlement sur la radiodiffusion (M.A.), soit au moins 30% de toutes les oeuvres musicales de la catégorie 6 et 7% de toutes les oeuvres musicales de la catégorie 7.

Le Conseil remarque que le titulaire n'a réservé aucune somme précise pour le traitement de musiciens canadiens, dont il utilisera les talents pour fin de diffusion. Le Conseil s'attend à ce que le titulaire emploie, quand c'est possible, des musiciens locaux et autres talents créateurs pour produire du matériel de programmation et pour aider les talents créateurs canadiens en s'abonnant aux émissions souscrites canadiennes.

Le Conseil prend note de l'intention du titulaire d'employer un équipement automatique de programmation. Dans **La radio MF au Canada,** le Conseil a affirmé que "les requérants qui désirent faire usage d'un équipement automatique doivent démontrer qu'ils accorderont la même attention professionnelle à la présentation et à l'identification des éléments de programmation que dans le cas d'une diffusion en direct". Lors du renouvellement de licence le Conseil s'attendra à ce que le titulaire lui démontre comment il a rencontré cet objectif.

Décision CRTC 76-541

WINNIPEG (MANITOBA)
-751270000

CHUM (Manitoba) Limited

Demande présentée en vue de modifier la licence de radiodiffusion de CHIQ-FM Winnipeg (Manitoba) afin de modifier la programmation.

Décision: **APPROUVE**

Le Conseil est d'avis qu'une programmation premier plan ou mosaïque de haute qualité requiert habituellement un nombre assez élevé de créations orales. Dans sa demande, le titulaire a proposé relativement peu de créations orales des catégories 2, 3A, 4 et 5. Lors du prochain renouvellement de licence, le Conseil s'attend à ce que le titulaire démontre qu'il a diffusé une programmation mosaïque et premier plan de haute qualité malgré le nombre restreint de créations orales, ou bien qu'une augmentation significative de ces émissions lui a permis d'atteindre ce niveau d'excellence.

Le Conseil se préoccupe de ce que la musique proposée par le titulaire puisse rappeler la musique offerte par des stations MA, qui utilisent les formules contemporaine ou "Top 40". Il rappelle au titulaire que la musique diffusée par la station MF doit être largement différente de la musique diffusée par les stations radio MA des genres contemporain ou "Top 40". Lors du renouvellement de licence, le Conseil examinera la programmation musicale du titulaire afin de déterminer si sa politique musicale est acceptable.

Dans son énoncé de politique sur la radio MF, le Conseil a noté la préoccupation maintes fois exprimée que le choix des émissions musicales est peu varié et que les mêmes pièces musicales sont souvent reprises: "... seule une fraction des enregistrements disponibles est radiodiffusée Lorsqu'on pense à la variété du matériel disponible dans les librairies, les magasins de disques, les étalages de revues, les pages de loisirs et de divertissement des journaux, il faut bien reconnaître que la radio est un véhicule pauvre d'expression. La radio doit développer sa production avec des éléments nouveaux et permettre au public de découvrir et d'apprécier un choix plus diversifié de pièces musicales et de textes parlés.

La diversité est un facteur critique pour déterminer la richesse de la culture d'une société. Dans le domaine de la radio, l'importance d'une discothèque et les diverses façons dont on utilise les enregistrements selon un certain nombre de formules, sont deux des aspects les plus importants de la fonction culturelle de ce medium."

Le Conseil est d'avis que la façon de répondre du titulaire au défi qui lui est proposé par l'exposé de politique sur la radio MF n'est pas adéquate. Il espère que le titulaire apportera des modifications à ses émissions musicales au cours de la durée de la licence et qu'il réduira considérablement la fréquence de reprise des mêmes pièces musicales.

La contribution d'une station progressive au choix des auditeurs est fonction de son désir d'explorer les avenues nouvelles ou inhabituelles de l'expression artistique aussi bien que les domaines négligés et ceux qui ont été oubliés. Le Conseil désire préciser que le fait d'utiliser trop fréquemment les succès populaires ne serait pas conforme à la politique sur la radio MF.

La présente licence est sujette à la condition que, durant la période de diffusion de 6h à minuit, le titulaire consacre chaque semaine un certain temps aux oeuvres musicales canadiennes d'après l'article 12 du Règlement sur la radiodiffusion (M.A.), soit au moins 20% de toutes les oeuvres musicales de la catégorie 6 et 7% de toutes les oeuvres musicales de la catégorie 7.

Le Conseil remarque que le titulaire n'a réservé aucune somme précise pour le traitement de musiciens canadiens, dont il utilisera les talents pour fin de diffusion. Le Conseil s'attend à ce que le titulaire emploie, quand c'est possible, des musiciens locaux et autres talents créateurs pour produire du matériel de programmation et pour aider les talents créateurs canadiens en s'abonnant aux émissions souscrites canadiennes.

Décision CRTC 76-542

WINNIPEG (MANITOBA)
-751621400

CHUM (Manitoba) Limited

Demande présentée en vue de modifier la licence de radiodiffusion de CHIQ-FM Winnipeg (Manitoba) comme suit:

Données techniques:

	Actuel	**Projeté**
Fréquence:	94.3 MHz	94.3 MHz
Puissance:	6,500 watts de jour et de nuit	100,000 watts de jour et de nuit

- changer l'emplacement de l'antenne

Décision: **APPROUVE**

Le Conseil considère que l'augmentation de puissance proposée améliorera et étendra le rayonnement de la station dans la région de Winnipeg.

Guy Lefebvre
Secrétaire général

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes | **Canadian Radio-television and Telecommunications Commission**

VOTRE HOROSCOPE

Capricorne — *du 22 déc. au 20 janv.*

Craignez une petite blessure d'amour-propre ou une querelle avec un ami. Vous serez porté à adresser des reproches qui ne seront pas justifiés. On vous témoignera de l'affection.

Verseau — *du 21 janv. au 19 fév.*

Un ami vous fera part de ses préoccupations, écoutez-le avec intérêt et faites passer à l'arrière plan votre égoisme. Sur le plan sentimental, un climat de confiance régnera et l'amour vous sourira. Indécision injustifiée.

Poisson — *du 20 fév. au 20 mars*

Ne blessez pas la personne qui vous aime par une critique injustifiée. Ayez foi en vous-même et vous pourrez réaliser davantage de choses pour le bonheur de l'être cher. Ne prêtez pas oreille aux illusions perfides.

Bélier — *du 21 mars au 20 avril*

Votre sensibilité sera en accord avec celle de la personne aimée. Vous partagerez ensemble confidences, projets et espoirs. Votre situation sentimentale évoluera lentement mais sûrement et vous connaitrez un bonheur durable.

Taureau — *du 21 avril au 20 mai*

Les amours et les amitiés seront favorisés. En amour, vous serez ardent et vous risquez de vous montrer un peu trop exclusif. Ceux dont le coeur est libre pourraient bien trouver l'âme soeur au cours d'une réunion amicale.

Gemeaux — *du 21 mai au 21 juin*

Il faudra vous efforcer de ne pas manifester d'entorse à la vérité dans vos discussions. La personne qui vous aime sera compréhensive et vous pardonnera facilement vos travers.

Cancer — *du 22 juin au 22 juillet*

Beaucoup de jalousie mais aussi du rêve, de l'amour, de la chaleur qui se développent et vous inspirent. Certains évènements s'avéreront excellents sur le plan du coeur. Aucune surprise désagréable en vue.

Lion — *du 23 juillet au 23 août*

Les astres vous seront favorables mais vous ne goûterez réellement au bonheur que si vous refrénez votre sensibilité et si vous ne cherchez pas à cacher vos émotions sous des dehors bourrus ou simplement réticents.

Vierge — *du 24 août au 22 sept.*

Il semble que vous vous libérerez de vos complexes et que vous vivrez plus intensément, plus complètement. Vous vous sentirez bien et vous aurez tendance à en faire trop pour la personne qui vous aime.

Balance — *du 23 sept. au 23 oct.*

Vous aurez la possibilité de modifier le cadre de votre vie sentimentale et votre intuition sera excellente. Vous récolterez le fruit de vos efforts passés. Vous rencontrerez plusieurs nouvelles connaissances sympathiques.

Scorpion — *du 24 oct. au 22 nov.*

Vie sentimentale assez harmonieuse, un peu trop d'égoisme de votre part mais la personne qui vous aime vous trouvera tellement charmant et optimiste. N'exigez pas trop d'autrui toutefois.

Sagittaire — *du 23 nov. au 21 déc.*

Un chagrin passager vous guette mais le soir même vous semblez faire une rencontre qui soulèvera votre enthousiasme. Ayez confiance en l'avenir, des évènements heureux et qui vous sont favorables se préparent.

S.O.P

AVIS

LE SERVICE DES PARCS ET DE LA RÉCRÉATION DE LA COMMUNAUTÉ DE SAINT-BONIFACE

Toutes les piscines en plein air de même que les pataugeuses fermeront pour la saison 1976 dès après mardi le 31 août. La piscine intérieure Bonivital demeurera ouverte comme d'habitude. Renseignements: 257-3805.

DECISION

Ottawa, le 18 août 1976

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes annonce les décisions suivantes qui entrent en vigueur immédiatement.

Décision CRTC 76-544

WINNIPEG (MANITOBA)
-750984700
-751224700
-751223900

Winnipeg Videon Limited

Demandes présentées en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de l'entreprise de télévision par câble desservant un secteur de Winnipeg (Manitoba) qui expire le 30 septembre 1976 et en vue de modifier la licence comme suit:

Service aux canaux 2 et 13

- ajouter la distribution d'émissions d'origine locale (météo);
- ajouter la réception et la distribution de KGFE-TV canal 2 Grand Forks (North Dakota) au canal 3.

Décision: **APPROUVE**

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er octobre 1976 au 31 mars 1978 aux conditions qui y seront spécifiées. Cette période permettra au Conseil d'étudier le renouvellement de cette licence en même temps que celui d'autres licences de télévision par câble de la région.

La licence est aussi sujette à la condition que, au cas où les contrats existants entre le titulaire et The Manitoba Telephone System ("MTS") seraient modifiés, renouvelés, prolongés ou remplacés, le titulaire serait le propriétaire, au minimum, des têtes de ligne locales, des amplificateurs et des prises menant aux maisons et aux immeubles d'habitation. Dorénavant, tout contrat qui sera passé entre le titulaire et le MTS est sujet à l'approbation du Conseil.

Le Conseil a promu une politique d'accès public au canal communautaire et note l'enthousiasme de la communauté envers le canal communautaire du titulaire. Néanmoins, le Conseil rappelle au titulaire qu'il est responsable du contenu de toute la programmation qui est diffusée sans égard aux personnes qui la produisent. Par conséquent, le titulaire doit s'assurer que ceux qui collaborent aux émissions du canal communautaire respectent toutes les politiques et règlements émis par le Conseil.

Le titulaire est également responsable, tel que discuté dans l'Enoncé de politique sur la télévision par câble du 16 décembre 1975, non seulement de permettre à la communauté de produire des émissions communautaires qui complètent les émissions des radiodiffuseurs locaux mais encore de créer lui-même des émissions qui viendront compléter celles produites par la communauté, par exemple des reportages en direct des assemblées du conseil de ville local et des commissions scolaires, des événements du sport amateur etc. . .

Le Conseil a noté les interventions et les engagements du titulaire lors de l'audience publique et s'attend à ce que le titulaire prenne immédiatement des mesures afin de fournir l'équipement nécessaire à la programmation en direct, pour devenir mobile et techniquement compatible avec le système adjacent. Cette compatibilité technique facilitera, de temps à autres, la programmation à travers la ville. Les possibilités de mobilité permettront au titulaire de répondre aux divers besoins et intérêts de chacune des communautés de son territoire.

Lors de l'audience, le titulaire a discuté des dépenses considérables occasionnées par la co-production d'émissions avec CKY-TV. On se doit de louer ce projet car il permet de canaliser les revenus du câble indirectement vers le système de télévision en direct et directement vers les artistes canadiens. Cependant, ces dépenses ne doivent modifier ni les fonds ni les efforts qui sont alloués au canal communautaire. De plus, le Conseil espère que les bénéfices de ces dépenses profiteront à tous les radiodiffuseurs locaux et pas seulement à celui qui est une filiale du titulaire.

Conformément à la politique du Conseil sur la télévision par câble, le titulaire doit cesser la distribution de signaux radiophoniques à des canaux vidéo.

Suivant cette politique et les principes énoncés dans l'avis public du Conseil du 19 juillet 1976, le Conseil **REFUSE** la réception et la distribution de CKX-FM Brandon (Man.), KVBC-FM Grand Forks (N.D.) et WDAY-FM Fargo (N.D.)

Cette licence est sujette à la condition que le titulaire supprime les messages commerciaux des émissions reçues des stations de radiodiffusion qui ne sont pas autorisées à desservir le Canada et qu'il leur substitue du matériel approprié, sur réception de l'avis écrit du Conseil.

Le Conseil reconnaît qu'il faudra au titulaire de licence assez de temps pour coordonner ses efforts et élaborer ses plans, en collaboration avec les titulaires de licences de station de télévision de Winnipeg de manière à ce que cette substitution puisse être exécutée efficacement, à un prix raisonnable et sans désorganiser les services actuellement disponibles aux abonnés. C'est pourquoi le Conseil demande au titulaire de licence de présenter un rapport avant le 31 octobre 1976 sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre et sur le calendrier de cette substitution.

Décision CRTC 76-545

WINNIPEG (MANITOBA)
-750242000

Greater Winnipeg Cablevision Limited

Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de l'entreprise de télévision par câble desservant un secteur de Winnipeg (Manitoba) qui expire le 30 septembre 1976.

Décision: **APPROUVE**

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er octobre 1976 au 31 mars 1978, aux conditions qui y seront spécifiées. Cette période permettra au Conseil d'étudier le renouvellement de cette licence en même temps que celui d'autres licences de télévision par câble de la région.

La licence est aussi sujette à la condition que, au cas où les contrats existants entre le titulaire et The Manitoba Telephone System ("MTS") seraient modifiés, renouvelés, prolongés ou remplacés, le titulaire serait le propriétaire, au minimum, des têtes de ligne locales, des amplificateurs et des prises menant aux maisons et aux immeubles d'habitation. Dorénavant, tout contrat qui sera passé entre le titulaire et le MTS est sujet à l'approbation du Conseil.

Le Conseil a noté les engagements pris par le titulaire lors de l'audience à l'effet qu'il augmenterait d'une façon significative le budget d'exploitation consacré à la programmation communautaire ainsi que le personnel affecté à ce service afin d'être en mesure de mieux répondre aux divers besoins et intérêts de chacune des communautés de son territoire. Le Conseil s'attend aussi à ce que le titulaire prenne immédiatement des mesures afin de rendre son système techniquement compatible avec le système adjacent. Cette compatibilité technique facilitera, de temps à autres, la programmation à travers la ville.

Conformément à la politique du Conseil sur la télévision par câble, le titulaire doit cesser la distribution de signaux radiophoniques à des canaux vidéo.

Suivant cette politique et les principes énoncés dans l'avis public du Conseil du 19 juillet 1976, le Conseil **REFUSE** la réception et la distribution de WDAY-FM Fargo (N.D.), KYTN-FM Grand Forks (N.D.) et CKX-FM Brandon (Man) à la bande MF.

Cette licence est sujette à la condition que le titulaire supprime les messages commerciaux des émissions reçues des stations de radiodiffusion qui ne sont pas autorisées à desservir le Canada et qu'il leur substitue du matériel approprié, sur réception de l'avis écrit du Conseil.

Le Conseil reconnaît qu'il faudra au titulaire de licence assez de temps pour coordonner ses efforts et élaborer ses plans, en collaboration avec les titulaires de licences de station de télévision de Winnipeg de manière à ce que cette substitution puisse être exécutée efficacement, à un prix raisonnable et sans désorganiser les services actuellement disponibles aux abonnés. C'est pourquoi le Conseil demande au titulaire de licence de présenter un rapport avant le 31 octobre 1976 sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre et sur le calendrier de cette substitution.

Décision CRTC 76-546

WINNIPEG (MANITOBA)
-751659400
-751310400
-751049800

Greater Winnipeg Cablevision Limited

Demandes présentées en vue de modifier la licence de radiodiffusion de télévision par câble qui couvre Winnipeg (Manitoba) comme suit:

Tarifs (751659400)

	Actuel	Projeté
Frais d'installation	$9.95	$15.00
Tarif mensuel	$5.00	$ 6.00

Service aux canaux 2 à 13 (751310400 - 751049800)

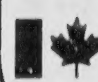
- ajouter la distribution de messages météorologiques et communautaires au canal 9;
- ajouter la distribution de messages météorologiques et communautaires au canal 13 lorsque la programmation communautaire n'est pas distribuée.
- ajouter la réception et la distribution de KGFE-TV canal 2, Grand Forks (North Dakota) au canal 3.

Décision: **APPROUVE EN PARTIE**

Le Conseil **APPROUVE** une augmentation des frais d'installation à $15.00 et du tarif mensuel d'abonnement à un maximum de $5.50. Le Conseil est persuadé que les facteurs d'inflation justifient des augmentations de cet ordre.

Les modifications projetées à l'attribution de canaux sont **APPROUVÉES.**

Guy Lefebvre
Secrétaire général



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — **Canadian Radio-television and Telecommunications Commission**

Au cours d'une évolution que je ferais remonter à la première guerre mondiale, on a assisté à un transfert progressif du système de marché à celui de la contrainte comme mécanisme privilégié de la prise de décision. L'économie de marché a produit des mutations brutales d'ordre économique, social, culturel et philosophique. Elle a été à l'origine d'une prospérité sans précédent dans l'histoire et elle a su exploiter à fond les progrès scientifiques et techniques, mais ce faisant, elle a détruit l'ensemble complexe des valeurs qui lui servait d'assises et de soutien.

André Raynauld, président Conseil économique du Canada, devant l'Association canadienne du Club de Rome Ottawa, le 14 juin 1976.

Progrès

COOPÉRATIVE SA

1975

C'est avec plaisir que le Bureau de direction vous présente, membres et propriétaires de notre coopérative, ce rapport annuel portant sur les activités et résultats de l'année se terminant le 31 janvier 1976.

Comme propriétaires de l'une des plus florissantes entreprises de notre région, nous pouvons ressentir une vive satisfaction car notre coopérative a connu une très bonne année, tel que le révèle la croissance continue en ventes, en épargnes et en nouveaux membres.

MEMBRES

Cent quatre-vingt-dix-huit personnes ont fait l'achat d'une première part l'an dernier pour ainsi devenir nouveaux membres de notre association. Par contre, le décès et le déménagement hors de la région ont causé un retrait de 125 membres. A la fin de l'année, le nombre de membres se chiffrait à 977.

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres. Vous vous êtes joints à quantité de gens de notre région comme propriétaires d'une entreprise coopérative, "une formule véritable d'entreprise libre". Tous les membres participent aux bénéfices de la propriété. Les responsabilités vont cependant de pair avec ces bénéfices, et elles consistent surtout à faire vos achats chez votre coopérative et à contribuer à l'administration. Votre Bureau de direction et la gérance accueilleront avec plaisir toutes vos suggestions et les questions que vous voudrez poser.

FAITS SAILLANTS DES OPÉRATIONS

Les ventes ont augmenté considérablement cette année encore, soit par $613,391.00, pour atteindre un total de $3,634,621.00 durant les 12 mois de l'exercice financier.

Les épargnes de l'année se chiffrèrent à $234,643.00, soit 6.5% des ventes. Si l'on tient en considération que le dividende des Coopératives Fédérées n'était que $28,080.00 alors qu'il s'élevait à $68,460.00 en 1974 et à $118,140.00 en 1973, nous pouvons en conclure que l'année écoulée fut bien réussie.

Ce qui rend possibles de tels résultats, c'est d'abord votre fidélité à faire vos achats chez votre coopérative; c'est aussi l'efficacité continuelle des divers secteurs de notre entreprise.

Un bon nombre des projets de notre coopérative sont orientés vers une efficacité encore meilleure et des bénéfices authentiques pour ses membres.

RISTOURNE

Comme par les années passées, votre Bureau recommande qu'après avoir fait provision pour les impôts sur le revenu, le taux de ristourne à être porté au capital des actionnaires soit de 5% dans le secteur construction et environ 8% dans les autres secteurs.

REMBOURSEMENTS EN ESPÈCES

Les déboursements en espèces aux membres, en y incluant les impôts, la remise de 4% de l'investissement des actionnaires ayant plus de $100.00 investis, la remise totale de leur investissement aux membres ayant atteint 70 ans, à ceux qui ont quitté la région, aux héritiers des membres décédés, ainsi qu'à certaines sociétés à but non-lucratif, totalisèrent $65,831.00. Nous estimons que c'est une somme considérable pour une année.

La somme totale de remboursements depuis l'incorporation, le 20 août 1942, s'élève à $400,000.00. Ainsi les membres ont économisé une moyenne de 5.9% sur les achats faits à leur organisation.

ACTIF EN IMMEUBLES ET ÉQUIPEMENT

Les investissements majeurs de l'année furent:

a) à Saint-Claude, le lancement d'une succursale comportant un terrain, des bâtiments et de l'équipement, au coût de $84,818.00. Notons que l'inventaire du 31 janvier 1976 révélait une valeur de $118,000.

b) à Saint-Léon, l'agrandissement des locaux pour la comptabilité et la quincaillerie révélait une dépense de $20,232.00 à la fin de l'année. Notre coopérative a maintenant une chambre forte pour remiser nos dossiers de comptabilité et notre monnaie. Il fallait cette protection à une entreprise aussi développée que la nôtre.

BUREAU DE DIRECTION

Votre bureau de direction a tenu huit réunions générales et plusieurs réunions de comités au cours de l'année 1975. Les membres du Bureau ont aussi assisté à

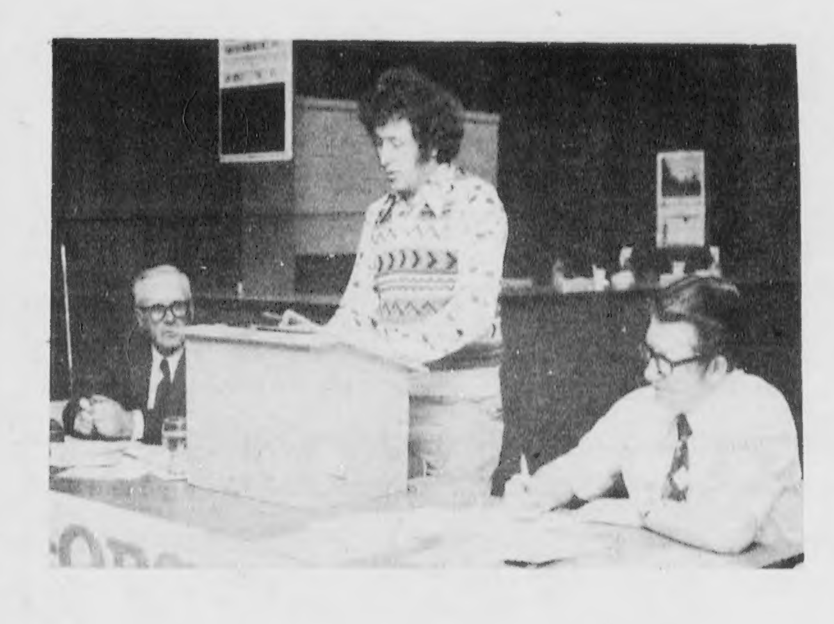


M. l'abbé

plusieurs réunions spé
tres organismes; ils p
la réunion du district
personnel, au séminar
congrès de Portage-la-
agricole. Nos délégués
opératives Fédérées ten
Labossière, président d
Rondeau, directeur.

PERSONNEL

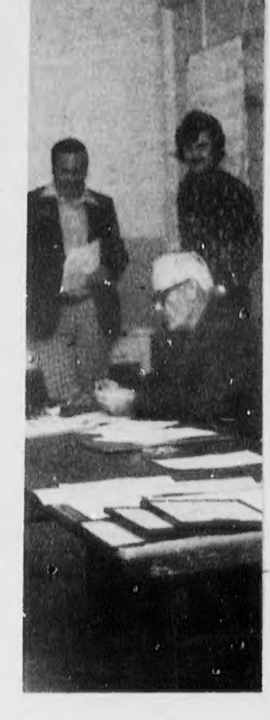
Votre Bureau désire l
opérative pour leur con
nier. Partout on reconn
ployés s'acquittent de
d'autre part la croissar
rendement supérieur.



À la réunion de zone pour la région de Saint-Claude, M. Alfred Théroux, gérant de la succursale du lieu, présente son rapport. A sa gauche, le secrétaire, M. Louis Comte, à sa droite, le gérant, M. Raynald Labossière.



Saint-Claude. Le directeur, M. Hugh Green, fait une présentation à Madame Edith Martel en témoignage du travail qu'elle a accompli comme membre du comité d'étude à l'occasion de l'ouverture d'une succursale à Saint-Claude. Le comité de Saint-Claude était composé de seize personnes et tous reçurent un souvenir en gage de remerciement pour leur beau travail.



Le gérant général, M. I
rapport. Il relève le pr
secteurs des opération
moire de M. l'abbé Adé
tembre 1975. Apparais
comptables MM. Gilbe
secrétaire, M. Louis Co
Labossière.

A l'assemblée annuelle de la Coopérative Saint-Léon Ltée, hommage fut rendu à la mémoire de M. l'abbé Adélard Couture, le Desjardins du mouvement coopératif franco-manitobain, dont le dévouement, la compétence et le génie inspirateur furent les germes des réalisations d'aujourd'hui. Les coopératives de La Montagne en conservent un impérissable souvenir et s'attachent à perpétuer son oeuvre.

:constant

AINT-LÉON LIMITÉE

· 1976



ard Couture.

; avec les dirigeants d'au-
lpèrent particulièrement à
Winnipeg portant sur le
irecteurs à Carman, et au
le touchant la production
réunion annuelle des Co-
Saskatoon furent M. Rhéal
re coopérative, et M. René

les employés de notre co-
tion au progrès de l'an der-
ie la manière dont les em-
tâche affecte la clientèle;
es ventes les oblige à un

Tout en appréciant grandement notre personnel, nous devons remarquer que les salaires constituent l'item le plus élevé des dépenses. Comme notre coopérative est de plus l'un des principaux employeurs de la région, elle doit s'attacher à développer des politiques et programmes adéquats de personnel. C'est par un recrutement judicieux et des programmes de perfectionnement que notre coopérative prévoit obtenir le personnel requis à son développement.

LES PRIORITÉS DE 1976

1 - DÉPARTEMENT DES PRODUITS AGRICOLES

Nous avons l'intention de compléter l'étude de la manutention des engrais d'ammoniaque anhydre. Lorsque les nouvelles usines de Canadian Fertilizers Limited entreront en production, la chaîne des coopératives de distribution aura de meilleurs approvisionnements d'urée et d'engrais d'ammoniaque anhydre. L'on prévoit que les premières expéditions de cette nouvelle usine se feront à l'été 1976 et au début de 1977. Ce complexe industriel de $200 millions de Medicine Hat sera alors achevé.

La manutention et l'entreposage de ces produits cause des problèmes à votre coopérative. Ils exigent un autre investissement de $85,000.00. L'étude de la praticabilité d'un centre de distribution d'engrais, surtout d'ammoniaque, devrait être complétée dans quelques mois. Votre Bureau sera alors en mesure de décider de poursuivre ou d'abandonner ce projet.

2 -LIVRAISON DE CARBURANTS

Un nouveau camion G.M.C. de la série 6500 avec réservoir en aluminium de cinq compartiments d'une capacité de 2100 gallons fut acheté au prix de $26,500. Ce nouvel appareil de livraison améliorera la qualité de notre service actuel.

Le 27 mai 1975, les raffineries Consumers Coop ont complété 40 ans d'excellents services au système des coopératives. Cette raffinerie, propriété des consommateurs, fut la première raffinerie coopérative du monde. Elle est la seule raffinerie possédée complètement par des Canadiens, si l'on fait exception d'une autre petite.

3 - LA SUCCURSALE D'ALTAMONT

Votre Bureau de direction a autorisé une étude de la possibilité d'ajouter à nos services de garage. Le département des ventes au détail des Coopératives Fédérées est à faire cette étude et nous fera des recommandations.

4 - GÉRANCE DES COMPTES RECEVABLES

Nous devons porter une attention bien spéciale à la gérance des comptes recevables et aux inventaires au cours de cette année 1976, notre préoccupation étant de conserver assez de capital courant et de réduire les emprunts au minimum.

CONCLUSION

Ainsi nous arrivons au terme d'un autre rapport annuel, nous fermons la porte d'une autre année qui a fourni à notre coopérative de nouveaux progrès, de nouveaux défis et une expérience qui permet de les relever.

Le Bureau des directeurs est touché de la confiance des membres en l'avenir de notre association telle que manifestée par la fréquentation de nos magasins, services et succursales que tous ensemble nous possédons et administrons.

Ces établissements ne survivent que par une clientèle fidèle. Nous vous prions de leur donner votre plein appui.

Nous avançons dans la deuxième moitié de la décennie 1970; c'est l'occasion pour notre coopérative de fournir davantage de leadership non seulement dans les affaires, mais dans toute la vie de cette région. Nous pouvons tous contribuer à atteindre cet objectif en conservant à l'esprit que c'est la mesure de notre loyauté et de notre support qui rendront notre coopérative forte et vigoureuse.

Soumis respectueusement par:

Votre Bureau de direction

Rhéal Labossière, président
Fraser McIntosh, vice-président
Louis Comte, secrétaire
René Rondeau, directeur
Ronald Lowry, directeur
Roland Talbot, directeur
Hugh Green, directeur



ld Labossière, donne son
accompli dans tous les
rendit hommage à la mé-
couture, décédé le 10 sep-
aussi sur la photo, les
mte et Louis Kirouac, le
et le président, M. Rhéal



À l'assemblée annuelle du 22 juin 1976. Le président de la Coopérative Saint-Léon Ltée, M. Rhéal Labossière, présida la réunion avec le secrétaire, M. Louis Comte. Le prix de présence, un appareil de télévision portatif, fut gagné par M. Cailler, de Manitou. Un second prix, tiré à l'intention des moins de 16 ans, fut gagné par M. Richard Rondeau, de Saint-Léon. Le vice-président, M. Fraser McIntosh, présenta le rapport du bureau de direction. Les comptables, MM. Gilbert Comte et Louis Kirouac, présentèrent le rapport financier. M. René Rondeau fut réélu directeur et M. Ronald Lowry fut élu pour la première fois. L'orateur invité était le vice-président de la Fédérée (F.C.L.), M. Ed. Klassen.



Une partie de l'assistance à la réunion de zone tenue au centre récréatif de Saint-Claude, le 29 juin 1976. On remarque sur la photo, MM. Charles et Joseph Philippot, Madame Poirier, MM. Robert Habeck, Léon Chappellaz, Arsène Girardin, Roland Rey, Victorin, Hubert et Michel Chappellaz, Gilbert Pineau, Gary Green et Guy Fournier.

L'INSURRECTION... (suite)

de la vie publique (...) Le flot démocratique a coulé irrésistiblement par une pente qui devenant de plus en plus rapide, renversera sans violents efforts les impuissants obstacles que l'on peut tenter de lui opposer. Dans ces circonstances, faut-il abattre, ou n'est-il pas mieux d'user en mauvais gouvernement par la résistance constitutionnelle que l'on peut, que l'on doit lui faire éprouver en parlement? (...)

"Quels conseils nous ont donnés ceux de nos amis qui ont si honorablement pris notre défense en parlement? Ils ont dit aux ministres: Les Canadiens sauront vous punir, et se combiner pour appauvrir votre commerce et votre revenu (...) C'est la marche qu'ont pris les Américains, dix ans avant de combattre. Ils ont bien commencé, et ils ont bien fini dans des circonstances semblables à celles où nous sommes placés. Nous n'en sommes qu'à bien commencer (...) Je crois que nous devons prendre l'engagement de discontinuer l'usage des vins, eaux de vie, rhums et de toutes autres liqueurs spiritueuses, importées et taxées. L'on trouvera l'avantage public et particulier dans l'abstinence de ces objets. Mais qu'au moins, ceux qui croient trouver de l'utilité dans l'usage des spiritueux consomment ceux qui sont fabriqués dans le pays, plutôt que ceux qui viennent du dehors.

"Ce n'est pas par une vaine gloriole que je le dis, la résolution me paraît trop naturelle pour qu'elle ait beaucoup de mérite, j'ai de suite renoncé à l'usage du sucre raffiné mais taxé, et acheté pour l'usage de ma famille du sucre d'érable; je me suis procuré du thé venu en contrebande et je sais plusieurs personnes, qui en ont fait autant. J'ai écrit à la campagne pour me procurer des toiles et des lainages fabriqués dans le pays, et j'espère les avoir assez à bonne heure pour me dispenser d'en acheter d'importation. J'ai cessé de mettre du vin sur ma table et j'ai dit à mes amis: Si vous voulez vous contenter de la poule-au-pot, d'eau, de bière, ou de cidre canadiens, puis de propos bien pleins d'indignation, si par hasard la politique whig ou tory vient en question; bien pleins de gaîté sur des sujets légers, les plus variés que nous pourrons trouver sur le temps présent et passé, sur tout ce qui nous passera par la tête, allons venez, et dînons sans un verre de vin (...)"

LES DÉPUTÉS CANADIENS FRANÇAIS PARAISSENT À LA CHAMBRE VÊTUS *D'ÉTOFFE DU PAYS*. LES ASSEMBLÉES, SE MULTIPLIENT, LES FOULES SONT SUREXCITÉES

Le 18 août 1837, Lord Gosford convoque la Chambre. Les députés y paraissent vêtus d'habits d'«étoffe du pays», portent des chaussons tricotés à la main, des souliers faits à la maison. L'atmosphère devient tellement tendue que le gouverneur proroge la Chambre au bout de dix jours.

Les assemblées se multiplient à Montréal. Les foules sont surexcitées. Le vent de la révolte souffle. Le 23 octobre, à l'assemblée dite "des Six-Comtés", tenue à Saint-Charles-sur-le-Richelieu, Papineau prend peur, tente de calmer la foule. Mais le docteur Wolfred Nelson, le président de la réunion, proclame: "Je dis que le temps est venu. Je vous conseille de mettre de côté vos plats et vos cuillers d'étain pour en faire des balles". Le docteur Côté renchérit: "Le temps des discours est passé. C'est du plomb qu'il faut envoyer à nos ennemis!"

LA POPULATION ANGLAISE DE MONTRÉAL RÉAGIT, S'ARME

A Montréal, on a distribué des armes à la population anglaise. Les *Fils de la Liberté*, qui se sont donnés pour mission "d'émanciper notre pays de toute autorité humaine, si ce n'est celle de la démocratie", constituent un corps armé que Lord Gosford ordonne de dissoudre. Au sortir de l'une de leurs réunions, le 6 novembre, les *Fils de la Liberté* sont attaqués par un parti du *Doric Club*, association anglaise adverse. Les membres du *Doric Club* sortent vainqueurs de la bagarre et se dirigent vers l'atelier de Perreault, qui imprime le *Vendicator*, journal du docteur O'Callaghan, qu'ils mettent à sac. Puis ils menacent la résidence de Papineau.

Le commandant militaire, John Colborne, a reçu des renforts du Haut-Canada et des Maritimes. Il fait parader des bataillons dans la ville. Des coups de fusils sont tirés contre les maisons des Loyalistes. Le curé Paquin, de Saint-Eustache, écrit que "dans les campagnes, des politiques exaltés parcourent les chemins, la nuit (mutilant) les chevaux et autres bestiaux et (causant) des dommages en plusieurs endroits".

L'AUTORITÉ RELIGIEUSE INTERVIENT

L'autorité religieuse est intervenue. Le 24 octobre, l'évêque de Montréal, monseigneur Lartigue, a lancé un mandement rappelant à ses ouailles le "devoir du catholique à l'égard de la puissance établie". *La Minerve* écrit que ce document est ridicule "absurde". *Le Canadien* s'est prononcé "contre toute rébellion". Il est tard.

Gosford a demandé à Londres l'autorisation de proclamer la loi martiale et suspendre l'*habeas corpus*. Le 16 novembre, il ordonne l'arrestation des chefs patriotes. Le président des *Fils de la Liberté*, André Ouimet, est emprisonné. Papineau, O'Callaghan, Perreault, Brown, prennent la fuite. Ce jour-là, sur la rive sud, entre Chambly et Longueuil, des patriotes, sous la conduite de Bonaventure Viger et du docteur Kimber, attaquent un détachement du *Montreal Volunteer Cavalry*. C'est la révolte.

■

LES CAUSES VÉRITABLES DE LA RÉBELLION SONT COMPLEXES, ET LOINTAINES

Durant longtemps, on a expliqué les événements de 1837-1838 par quelques formules simples. Les recherches du professeur Fernand Ouellet montrent que les causes de la rébellion sont complexes, et lointaines.

"Certains historiens, écrit-il, (...) ont vu dans le mouvement insurrectionnel de 1837-38 le fruit d'une poussée subite de colère et d'indignation, évidemment non préméditée, qui aurait été déclenchée par les résolutions de Lord Russell qui violaient un principe constitutionnel. Cette vue des choses nous paraît assez peu conforme à la mentalité canadienne-française. Le recours spontané aux armes n'a jamais été le moyen de prédilection utilisé par les Canadiens Français pour réaliser leurs objectifs collectifs ou pour faire valoir leurs réclamations. Lafontaine qui les connaissait bien disait que leur arme principale était l'inertie et, ajoutons-le, l'agitation verbale. Les insurrections ne s'expliquent principalement ni par une réaction spontanée ni par le souci de défendre des principes, soit politiques, soit constitutionnels. La masse paysanne ne vivait pas encore à l'âge du libéralisme ni à celui de la démocratie".

"(...) Il nous paraît évident que si le mouvement insurrectionnel n'avait eu que des racines politiques, même lointaines, il n'aurait pas eu lieu. Il est non moins clair que s'il n'avait engagé que des principes abstraits, il n'aurait en aucune façon mobilisé la masse rurale, pas plus au reste que les professions libérales. (...) La crise qui prépare l'explosion insurrectionnelle, était d'abord économique et sociale avant d'être politique. La crise agricole, les tensions démographiques et sociales, la situation particulièrement critique des professions libérales sont les fondements principaux de la réaction nationaliste qui mobilise certaines élites et rallie une portion importante de la masse. On ne niera pas non plus l'influence des idéologies autres que le nationalisme (...) Le libéralisme français et anglais, le radicalisme britannique, la démocratie jeffersonnienne et jacksonnienne ont tour à tour et à des degrés divers influencé les élites politiques en fonction même des besoins qui leur étaient propres. Mais des courants idéologiques n'ont jamais rejoint les masses rurales pas plus que la minorité ouvrière. Au total, on dira que ces systèmes de valeurs et de pensée demeurent tributaires des fins poursuivies par l'idéologie dominante, le *nationalisme*. Ajoutons qu'avant de s'exprimer dans deux insurrections successives, la réaction nationaliste, parce qu'elle visait au contrôle des structures politiques au profit des professions libérales et de la nationalité canadienne-française, s'affirme au niveau politique. A partir de 1806, les conflits politiques s'enracinent en même temps que les malaises économiques, les pressions démographiques et les tensions sociales. (...)

L'historien fait remarquer qu'il ne faut "pas oublier non plus le rôle capital des personnalités dominantes, en particulier celui de Papineau. Ce dernier est à la fois le reflet de la situation, un de ses principaux définisseurs et l'instrument par lequel s'exprime la réaction nationaliste. Ses ambitions, ses intérêts et surtout sa personnalité en font l'homme de cette réaction. Arrivé à la tête du mouvement nationaliste pour toutes sortes de motivations, il parvint à en conserver la direction pendant près de vingt-cinq ans. Après 1830, il forme le projet de devenir président d'une république canadienne-française indépendante ou rattachée à l'Angleterre par des liens fort ténus. Mais Papineau était l'homme de l'opposition, de l'obstruction systématique et de l'agitation verbale. Il n'était pas de taille pour l'action. Idéaliste, doctrinaire, indécis, profondément tiraillé entre des tendances contraires, son royaume était la Chambre d'Assemblée. Il était davantage le symbole que l'animateur d'un mouvement révolutionnaire. En somme, rien ne le prédisposait, si ce n'est son ambition et la fidélité au mythe qu'il incarnait, à être le chef d'une insurrection et à le demeurer après tout. Pourtant ses attitudes politiques conduisent directement à une prise d'armes. L'obstruction systématique qu'il pratique après 1831-32 et l'intransigeance de ses revendications ne pouvaient avoir d'autre issue à moins que l'Angleterre et la minorité britannique du Bas-Canada ne consentent à des concessions globales. Au moment où débute l'année 1837, les conflits politiques paraissent insolubles. En somme, les insurrections de 1837-38 seraient l'aboutissement logique d'un ensemble de facteurs, dont certains jouaient depuis les premières années du XIXe siècle. Est-ce à dire, demande Ouellet, que cela suffisait à garantir le succès de l'opération?"

On se ressent au pays, en 1837, de la crise économique qui sévit en Angleterre où, dès le début de l'année, on signale des faillites bancaires. Les récoltes y avaient été mauvaises, ce qui aurait pu aider le Haut-Canada et le Bas-Canada, mais on n'est pas en mesure de tirer profit de la situation.

Les Etats-Unis subissent aussi une crise, et au mois de mai, les banques cessent les paiements en espèces. "La crise financière, poursuit Ouellet, rejaillit ensuite en Angleterre. (...) Au total, l'année 1837 aurait été particulièrement dure en Angleterre. Lorsqu'on connaît la sensibilité exacte de l'économie bas-canadienne à la conjoncture qui prévaut dans la métropole, on peut être assuré de trouver dans la vallée du Saint-Laurent une situation analogue. D'ailleurs le Bas-Canada était déjà travaillé profondément par la crise agricole".

Ouellet cite *La Minerve*, qui traite de la situation à Montréal:

"La glace sur le fleuve, déclare un observateur, est maintenant sillonnée de traverses dans toutes les directions; et les gens du sud ont un accès facile à la ville. Cependant les chemins sont toujours mauvais, le vent les remplit à mesure qu'ils se battent. Il vient peu de monde au marché, et le prix des provisions augmente toujours et l'argent devient de plus en plus rare. Sans les secours que reçoit l'indigence à la maison d'industrie, il n'y a pas de toute une quantité de pauvres gens seraient morts de faim et de froid dans la longue et rigoureuse saison de l'hiver. Quoique la détresse ne soit pas aussi grande dans nos districts que dans celui de Québec, il ne laisse pas d'y avoir beaucoup de nécessiteux. Les récoltes ont été bien médiocres dans beaucoup de paroisses. La rareté de l'argent est à l'ordre du jour dans presque tout le pays".

(A SUIVRE)

M. GODIAS BRUNET

Nous apprenons que Monsieur Godias Brunet, bien connu à Saint-Boniface, auteur et calligraphe de renom, et dont on lit à l'occasion les textes dans LA LIBERTÉ, a fait une chute à son domicile et s'est fracturé un bras. Nous lui offrons nos voeux de prompt rétablissement.



Les changements...

davantage du reste du pays la partie peut-être la plus politiquement évoluée du corps électoral québécois. Il aura en retour ramené au-pays un document qui ne voudra rigoureusement rien dire de plus tant qu'il n'aura pas été enrichi d'une procédure dûment acceptée d'amendement; tout au plus M. Trudeau aura-t-il accru les craintes de milliers de ses concitoyens québécois voulant que le pouvoir fédéral soit plus fortement tenté que jamais, après le rapatriement d'utiliser la constitution à son avantage, avec ou sans formule de modification.

Le meilleur conseil que l'on pourrait présentement donner à M. Trudeau serait de s'abstenir de toute initiative unilatérale qui n'aurait pas des chances raisonnables de rallier l'opinion des Québécois, y compris de leur gouvernement légitime qui siège à Québec.

Ce qui presse bien davantage que le rapatriement de l'AANB pour M. Trudeau à l'heure actuelle, c'est de trouver au sein de son équipe ministérielle un collègue anglophone capable de prendre sur ses épaules avec conviction et autorité morale la question du bilinguisme qui demeure pour l'instant la plus pressante. Qu'on oublie quelque peu le Québec à cet égard: M. Trudeau peut très bien continuer de s'en charger et, s'il paraît défaillir, MM. Marchand, Joyal, De Bané et autres seront là pour le lui signaler. C'est pour l'heure le Canada anglais qui traîne la patte. Il est temps que se lève parmi l'équipe relativement faible des ministres et des députés anglophones les leaders qui pourront se charger plus directement de cette dimension du problème. Cela presse bien plus que le rapatriement de l'AANB.

On ne saurait enfin oublier que la crise de confiance qui frappe le gouvernement procède probablement davantage de facteurs économiques que de la question linguistique. Cet aspect de la crise remonte directement au départ de M. John Turner, qui n'a pas été remplacé.

M. Turner n'était ni un économiste, ni un financier, ni un capitaine d'industrie. Il était ce qu'il y a de plus classique en politique, c'est-à-dire un avocat. Mais il inspirait confiance aux milieux d'affaires et à de larges secteurs de l'opinion, parce qu'il avait la réputation de se tenir debout devant M. Trudeau. Il possédait en outre un excellent nez politique et économique. Ce qu'il ne savait pas de science directe, il savait le puiser à bonne source.

Mais même si son départ remonte à près d'un an, M. Turner n'a pas été remplacé. Parmi les ministres qui dirigent présentement des ministères économiques, aucun ne jouit d'une autorité particulièrement forte auprès des milieux d'affaires. Seuls, à vrai dire, MM. Sharp et Drury ont à cet égard une taille supérieure. Mais ils sont maintenant arrivés à l'âge de la retraite, et les délais que M. Trudeau met à le reconnaître témoignent de la faiblesse du reste de l'équipe ministérielle en matière économique.

S'il veut surmonter la crise actuelle, M. Trudeau devra s'employer avant tout à restaurer l'autorité économique de son gouvernement. Cela ne sera possible que s'il réussit à définir des politiques économiques mieux adaptées aux besoins du pays et à s'entourer de collaborateurs capables d'inspirer davantage confiance aux divers agents de l'économie.

•

Sous l'angle de l'aptitude à faire face aux problèmes reliés à l'unité canadienne, le Parti libéral conserve une avance objective sur le Parti progressiste-conservateur et le Parti néo-démocrate, qui en sont encore à tenter de se donner une base solide au Québec. Les libéraux ont toutefois très souvent joué cette corde dans le passé. Il en est resté chez plusieurs un certain goût de cendre qui finit par rendre sceptiques et désabusés maints esprits qui seraient normalement disposés à une action constructive. Rien ne risquerait de desservir davantage le pays et les Libéraux eux-mêmes qu'une tentative plus ou moins machiavélique visant à utiliser encore une fois dans le contexte actuel la question de l'unité canadienne pour leurs propres fins politiques.

La crise de confiance dont souffre le gouvernement Trudeau est sans doute suscitée en partie par des éléments qui s'opposent à l'avènement d'une unité réelle et durable entre les deux peuples fondateurs. Mais elle s'alimente aussi à bien d'autres causes, dont les plus importantes découlent des politiques du gouvernement. Pour refaire son autorité, celui-ci ne saurait emprunter de meilleure voie que celle d'un renouvellement en profondeur de ses politiques et de son équipe ministérielle. Ce renouvellement est devenu pressant. Mieux vaudra toutefois attendre un certain temps et avoir un vrai renouvellement que d'avoir tout de suite des initiatives isolées qui ne feraient que changer le maquillage.

Claude RYAN



LE BILINGUISME

par BENOÎT PARIS, o.m.i.

QU'EST-CE QUE C'EST?

Si nous sommes encore à la recherche d'une définition du bilinguisme c'est qu'il est bien difficile d'en saisir l'essence, d'en mesurer l'étendue.

De quoi s'agit-il au juste? Un bilinguisme individuel, ou bien social et politique; un bilinguisme au niveau administratif et économique? Et à quel niveau, s'il-vous-plaît? Pour se tirer d'embarras dans les deux langues en question? Pour travailler dans les deux langues là où des connaissances supérieures sont requises? Pour son profit personnel ou pour conserver l'identité culturelle de son milieu?

Il faut donc savoir ce que l'on veut; il faut à tout prix bien déterminer le but à poursuivre avant de songer aux moyens à prendre.

Mais il y a encore beaucoup plus. Le bilinguisme s'adresse à des êtres humains. Or, les êtres humains ne sont pas des outils; ils sont faits de chair et de sang. Dès que nous parlons de deux langues, nous parlons de deux groupes ethniques; deux groupes ethniques qui vivent avec l'image qu'ils se font d'eux-mêmes, avec leurs émotions qui sont différentes, avec leur niveau de vie socio-économique différent. Il y a donc beaucoup plus que la facilité à s'exprimer en deux langues différentes. Il s'agit de deux cultures, de deux modes dont les langues sont le véhicule.

AU NIVEAU DE L'APPRENTISSAGE

Rappelons-nous tout d'abord que la langue maternelle n'est pas nécessairement la langue dominante. Il semble même évident que, dans notre contexte nord-américain, l'anglais soit la langue dominante chez tous les groupes minoritaires. Il peut aussi exister un soi-disant bilinguisme à un bas niveau de connaissance dans les deux langues.

Le bilinguisme suppose deux systèmes linguistiques coordonnés, mais indépendants l'un de l'autre et sans compénétration réciproque. Les vrais bilingues sont donc des cas d'exception. Il s'agit en effet de — deux langues différentes — entendues de deux manières différentes — au moyen des mêmes organes auditifs d'un même locus — pour être associés de deux manières différentes — aux mêmes centres cérébraux lesquels susciteront — deux expressions différentes — à l'aide des mêmes organes phonateurs. Ajoutons encore que la langue seconde est enregistrée dans l'esprit du locus en une symbolique propre à la langue première, et que cette symbolique est transformée en irritations neuro-physiologiques coutumières. C'est de là que naissent les interférences dans la pensée et dans l'expression.

Il s'ensuit donc que, avant d'entreprendre l'apprentissage d'une deuxième langue, il faut assurer la connaissance de la première. Il ne faudrait pas conclure par là qu'il est impossible d'apprendre deux langues simultanément. Il est même conseillé de commencer l'apprentissage d'une langue seconde dès la troisième année scolaire. Mais dans ce cas, il est question de langue seulement et non de tout un programme bilingue. Nous revenons ainsi à la question du début: quel but poursuivons-nous?

UN CHOIX S'IMPOSE

Ou bien d'autres choisiront pour nous: c'est-à-dire la société dans son ensemble. Là où une langue domine fortement le milieu, la minorité ethnique a vite fait d'emboîter le pas à moins de prendre nettement conscience de son identité et des moyens de l'assurer. On peut rencontrer les attitudes les plus diverses mais conduisant toutes au même dénouement. Du côté de la majorité, c'est tout d'abord le contrôle de l'économie. Ce contrôle lui permettra de mesurer comme elle l'entend les concessions faites à la minorité. Nous aurons ainsi des périodes de tolérance, d'ostracisme, de condescendance et, par exception, des moments de bonne volonté et de justice. Mais il vient toujours un moment où cette majorité dit: vous n'irez pas plus loin. Les gens de l'air viennent de prouver encore une fois ce que l'histoire a toujours enseigné.

Du côté de la minorité, ce peut être le désir d'une assimilation rapide ou encore le souhait d'un bilinguisme pieux qui ne dérangera personne ni chose. Adaptation, bonne entente; tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes: les politiciens s'assurent d'une attitude qui ne leur coûtera aucun vote, l'Eglise est pour tous sans distinction c'est-à-dire pour la majorité, les professeurs ont bien soin de suivre le courant, le public dans son ensemble s'assure qu'il ne trouble en rien la paix générale en se conformant à toutes les coutumes et à tous les usages qu'il voit chez les autres. Il peut au besoin devenir dur pour les siens, qui osent ébranler les structures établies: il doit prouver à tous qu'il ne partage pas de telles idées.

La situation est encore plus grave (et se comprend mieux) pour celui qui est maintenu dans une situation économique inférieure au niveau normal. Dans ce cas, sa langue, sa culture, et surtout son accent deviennent la cause de tous ses maux. Il suffit d'ailleurs de rappeler cet accent à la mémoire pour le faire entrer sous terre.

Mais si le groupe minoritaire veut assurer son propre destin, alors il se doit de déterminer d'une manière bien précise le but à atteindre et de choisir les moyens pour y arriver.

CONCLUSION

Evidemment, il faut reconnaître à chaque personne le droit de choisir la forme d'identité ethnique qu'elle désire. Mais il ne faut pas non plus lâcher la proie pour l'ombre: faux-fuyants, prétextes plutôt que raisons profondes, attaques aux personnes plutôt qu'aux structures établies.

Si la communauté francophone, en milieu minoritaire, veut survivre et s'épanouir, elle doit établir des bases bien solides dans la famille et à l'école. Elle doit également sortir des cadres étroits de la cuisine ou de la salle de classe pour rayonner à tous les échelons de la société. Nous parlons souvent d'adaptation à notre milieu. C'est le cas de préciser: acceptez-nous et respectez-nous pour ce que nous sommes.

Même si les groupes minoritaires ne peuvent guère exercer de pression économique, ils ne sont pas pour autant dépourvus d'outils: c'est la PRESENCE et l'EXCELLENCE. Ce sont là nos deux sources de vie pour aujourd'hui et pour demain.

Benoît Paris, o.m.i.
Collège Saint-Boniface

Powerview

Subitement, le 21 juillet, à l'hôpital de Pine Falls, est décédé Raoul Papineau, époux de Thérèse Parent. M. Papineau est né à Saint-Georges, Manitoba, le 25 mars 1921. Il demeura et travailla sur la ferme de ses parents pour de nombreuses années; il travailla ensuite quelques années à Saint-Jean-Baptiste; vers 1946, il revint à Saint-Georges et prit un emploi au moulin à papier à Pine Falls — emploi qu'il garda jusqu'à sa mort. Outre son épouse, M. Papineau laisse dans le deuil trois enfants: Lorraine de Saint-Boniface, Diane et Claude à la maison; cinq frères: Antonio et Oscar de Great Falls, Emérille de Saint-Georges, Marius de Terrace Bay, Ontario, et Roland de Saint-Norbert; deux soeurs: Jeannette (Mme Albert Lavoie) et Yvette (Mme Carl Anderson); de Powerview, sa grand-mère, Mme Vitaline Vincent de Villa Youville, Sainte-Anne - des - Chênes, ainsi que de nombreux neveux et nièces. Il fut précédé dans la tombe par ses parents, M. et Mme Odias Papineau et son frère Zéphir.

Les prières furent récitées en l'église Notre-Dame-du-Laus, vendredi à 7 heures du soir. M. le curé Paul Gagné célébra la messe des funérailles le lendemain à 11 heures du matin. L'inhumation eut lieu au cimetière de Saint-Georges.

Les porteurs furent six neveux: Arthur, Ulysse, Richard et Gilbert Papineau, Roger Moquin et Michel Jubinville.

Le Salon Funéraire Russel de Beausójour était en charge des arrangements funéraires.

REMERCIEMENTS

Les familles Papineau et Parent désirent remercier tous leurs parents et amis de leurs aide et soutien moral dans cette épreuve: pour marques de sympathie, assistance aux funérailles, offrandes de messes et tributs floraux, cartes mortuaires etc. Un merci spécial à M. le curé Gagné, aux chantres, à l'organiste, aux porteurs et aux Dames de la paroisse pour le bon goûter servi.

Aux familles éprouvées, nos plus sincères sympathies.

□

Sincères voeux de prompt et complet rétablissement à M. Nick Palamer, hospitalisé à Winnipeg,et à notre maîtresse de poste, Mme Paul Sherstone, aussi à Winnipeg, qui a subi une opération à un oeil. — Mme Léo Rowan la remplace pendant son absence.

Félicitations à notre chanceuse de Powerview, Mme Arthur Bruce, qui a gagné la jolie somme de $1,200 à un Bingo à Pine Falls.

L'été semble la saison des voyages et visites: Soeur Pauline Alarie, fille de M. et Mme Paul Alarie, fait à intervalle des visites à ses parents; Soeur Alice Chèvrefils, fille de M. et Mme Hervé Chèvrefils, fait de même. Cette dernière est revenue d'Afrique après un séjour de deux ans et doit y retourner à l'automne.

D'Ottawa sont venus M. et Mme Armand Beaulieu et leurs deux fillettes visiter leurs tantes Mmes Louis Patterson et Armand Désilets, leur cousine, Mme Hervé Chèvrefils et les amis. Ils sont maintenant établis à Winnipeg avec leur famille. M. et Mme Eugène Beaulieu et leurs deux petits garçons sont aussi venus.

Le 1er juillet, M. et Mme Joseph Vincent eurent la visite de M. et Mme Delphin Nault (soeur de Mme Vincent) de Saint-Boniface. La semaine suivante ils recevaient le Père Ephrem Pelletier de Camperville, sa soeur Rose et Alex Pelletier de Saint-Boniface et M. et Mme H. Robin de Thunder Bay. Le Père Pelletier et Alex sont les frères de Mme Vincent et les dames ses soeurs. Durant ce mois M. et Mme Vincent ont visité la mère de M. Vincent, Mme Victorine Vincent, à la Villa Youville, de Sainte-Anne.

Mme Armand Désilets

Une fête au Centre Kiwanis

Jeudi, le 19 courant, nous avons festoyé au centre Kiwanis, 625, Aulneau. Les membres, au nombre de 42, d'un club d'Age d'Or de Sherbrooke, (Québec) ont fait arrêt chez nous et notre Présidente, Mme Dégagné, manifesta sa joie de les recevoir avec des mots choisis et pleins de chaleur, ensuite demanda à un membre de son club, Mme L. Durand, ancienne Québécoise, de leur dire sa joie de rencontrer des gens de chez-eux. elle s'exprima en ces termes: "C'est avec grand plaisir que j'ai accepté l'invitation de notre présidente, Mme Dégagné, de me faire le porte-parole de tous les membres du club pour vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à Saint-Boniface et spécialement à notre club. Etant moi-même Québécoise, il m'est toujours très agréable de revoir des gens de "Chez-Nous" (comme on dit dans le Québec). Et pardonnez-moi de vous donner un détail personnel: "Je demeurais à La Pocatière, petite ville située entre Québec et Rimouski et un destin heureux m'a conduite ici."

J'imagine que pour plusieurs d'entre-vous, ce voyage est votre premier dans l'Ouest canadien; vous avez bien choisi la saison pour voir nos grands champs de céréales et nos énormes troupeaux d'animaux spécialement en Saskatchewan et en Alberta et que dire des hautes montagnes de la Colombie, des routes sinueuses qui les contournent, sans oublier les précipices profonds qui nous effraient un peu quand nous roulons à haute altitude.

Après cette intéressante tournée vous direz, sans doute avec satisfaction, "Le Canada est un beau et grand pays, c'est bien enrichissant de le visiter."

Et le 3e âge n'est-il pas le temps des loisirs et employer ses loisirs pour faire un voyage intéressant, si la santé le permet, n'est pas un luxe, c'est plutôt revenir à la hiérarchie des valeurs, à l'importance des choses.

Faire un beau voyage, c'est quelque chose que beaucoup de gens désirent toute leur vie, **mais dans notre temps,** je veux dire quand nous étions jeunes, il nous manquait deux items importants: le temps et l'argent. Nos gouvernements actuels ont compris que les bâtisseurs de notre pays ne devaient pas être relégués plus longtemps dans l'oubli et qu'ils se devaient de promouvoir leur bien-être. Pour ce faire, ils ont rendu possible la construction de foyers pour personnes âgées, ils ont mis sur pied de multiples organisations, et les clubs pour personnes âgées ont fait leur apparition avec tous les avantages qu'ils procurent à leurs membres. J'ai lu quelque part: "Si les clubs d'Age d'Or n'existaient pas, il faudrait les fonder."

Permettez-moi de vous répéter: "Bienvenue parmi nous et bon retour à Sherbrooke."

...

La soirée avec eux se passa agréablement, ces gens ne boudent pas le plaisir et savent donner du bonheur aux autres.

Après un substantiel goûter vers les 11 heures, nos visiteurs nous ont remerciés et salués en chantant très fort le refrain bien connu: "Bonsoir, mes amis, Bonsoir", et des "Au Revoir" chaleureux furent échangés.

Lucienne Durand
[Chroniqueuse]

LA CHORALE DES INTRÉPIDES

La chorale des Intrépides reprendra ses activités dès le 10 septembre prochain à 20 heures au CCFM. D'ici là nous comptons recruter de nouveaux membres qui nous aideront à réaliser les nombreux projets que nous avons pour la saison. Les personnes intéressées à faire partie de la Chorale des Intrépides sont invitées à se présenter aux auditions qui auront lieu les 8 et 9 septembre entre 19h30 et 20h30 au CCFM.

L'OMNIUM FRANCO-MANITOBAIN

Rendez-vous de la chaleur et de l'amitié

L'Omnium franco-manitobain de Golf, version 1976, a connu un franc succès jeudi dernier; plus de 130 participants souvent venus de loin. Les premiers étaient à l'oeuvre dès sept heures trente du matin sur le terrain de golf de Saint-Boniface, le soleil étant de la partie.

Un parcours de dix-huit trous, l'épreuve n'était pas de tout repos, surtout pour ceux qui ne jouent qu'une fois l'an, précisément à l'occasion de l'Omnium.

D'ailleurs, s'agit-il de se rencontrer pour jouer au golf, ou d'une partie de golf pour se rencontrer? Bien malin qui saura le dire.

La victoire allait se jouer entre M. Maxime Desauniers, tenant du titre et plusieurs fois déjà vainqueur du tournoi, et M. Roland Marion son ancien rival. Dès la mi-partie Roland Marion prit la tête du concours avec 33 coups seulement pour 9 trous. Il remporta la victoire finale avec un total de 73 coups, gagnant ainsi le trophée CKSB. Maxime Desauniers enleva le trophée Air France.

La journée s'est terminée par le traditionnel banquet au Club La Vérendrye, auquel assistait à la table d'honneur, M. René-E. Toupin, ministre du tourisme et des loisirs, à côté du Dr Gérard Archambault, des lauréats, de M. Marcel Bohémier et de Kenny Martin, l'animateur de la soirée.

Rendez-vous a été donné pour l'été prochain. □

"Les syndicats défenseurs de l'économie de marché"

Dans le domaine de la stabilisation, le Gouvernement canadien s'est donné après la guerre le même objectif que la plupart des autres pays, à savoir de maintenir le plein emploi sans inflation. Jusqu'à l'automne dernier, il s'est acquitté de cette tâche en recourant aux instruments fiscaux et monétaires traditionnels, mais la décision extraordinaire d'appliquer une politique autoritaire des revenus en 1975, représente sans doute le point culminant le plus significatif de l'intervention publique dans les mécanismes du marché. Une telle action en matière de formation des revenus remet en cause toutes les stratégies des individus, des groupes ou des institutions relatives à la prise de décision. Les entreprises qui, somme toute, sont déjà très familières avec une présence continue de l'Etat, ont réagi avec sang-froid à cette nouvelle intervention. Mais le mouvement syndical, au contraire, qui dans ce pays, a à peu près tout misé sur la convention collective, se trouve maintenant en porte à faux quant au degré d'influence qu'il est en mesure d'exercer sur les décisions qui l'affectent le plus. Le mouvement syndical apparaît maintenant comme le défenseur le plus acharné de l'économie de marché.

André Raynauld, président, Conseil économique du Canada devant l'Association canadienne du Club de Rome Ottawa, le 14 juin 1976.





FOYER DE LA CULTURE CANADIENNE-FRANÇAISE

- L'apprentissage d'une langue est une conquête de chaque jour.
- La langue est une science, certes, mais un art également. En conséquence, elle doit être belle, et, pour servir de modèle, il importe qu'elle charme et séduise l'étudiant. En un mot, il faut qu'elle plaise.
- Aider l'étudiant à découvrir la beauté et la noblesse d'une langue, c'est l'inciter à l'apprendre et à l'utiliser de façon permanente.
- Pour soigner et améliorer son verbe, l'étudiant fait tout d'abord le bilan de ses connaissances, prend conscience de ses lacunes et décide, de façon libre et persévérante, de s'en corriger.
- Étudier, connaître à fond et maîtriser une langue implique, non seulement une étude méthodique et intensive, mais encore une immersion totale.
- L'usage constant d'une langue ajoute une dimension à la vie quotidienne et seule une langue vivante, i.e. une langue dont on se sert chaque jour, entraîne des automatismes dans la communication.
- Ne pas utiliser une langue conduit à la dégradation et à la mort de cette langue.
- Toute langue est le miroir d'une culture. C'est pourquoi l'étude d'une langue s'articule étroitement avec l'étude globale de la culture que sous-entend et véhicule cette langue.
- À la réunion de zone pour la région de Saint-Claude, M. Alfred Théroux,

50e ANNIVERSAIRE DE MARIAGE



Aimé et Maria (née Gayet) Champagne célébrèrent leur 50e anniversaire de mariage, le 7 août 1976.

A cette occasion, leurs enfants, les proches parents et les amis se sont joints à eux pour assister à une messe anniversaire célébrée spécialement pour eux, en la cathédrale de Saint-Boniface, par leur neveu M. l'abbé Robert Baxter, assisté des abbés Bernard et Roland Bélanger, cousins de M. Champagne. Au cours de la cérémonie il y eut renouvellement des promesses de mariage et échange d'anneaux.

La cérémonie religieuse fut suivie d'un banquet et soirée au Club La Vérendrye, avec M. Gilles Savoie, maître de cérémonies. M. Marcel Champagne fit la présentation des félicitations reçues de plusieurs dignitaires tel de Sa Sainteté le Pape Paul VI, du Gouverneur général du Canada M. J. Léger, de M. le Premier Ministre du Canada Pierre Elliott Trudeau, de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur du Manitoba M. F.L. Jobin, du député de Saint-Boniface à la Chambre des Communes M. J.-P. Guay, du maire de Winnipeg M. Stephen Juba, etc. Les jubilaires reçurent aussi de nombreux cadeaux.

M. et Mme Aimé Champagne se mariaient à Sainte-Geneviève, Manitoba, le 20 octobre 1926. Depuis 1941 ils demeurent à Saint-Boniface. M. Champagne fut au service du C.N.R. jusqu'à sa retraite en 1967.

Huit de leurs neuf enfants vivants avec leurs familles étaient présents aux fêtes de leurs bien-aimés parents: Edouard, d'Ottawa; Arthur, de Cobourg, Ontario; Adrien, Maurice, Marcel, de Saint - Boniface; Henri, d'Oakville, Ontario; Mme M. Cadorath (Jeannine) de Transcona; Mme Gilles Savoie (Annette) de Saint-Boniface; Géraldine, la deuxième de la famille, est décédée en 1955. M. et Mme Aimé Champagne ont vingt-trois petits-enfants.

Assistaient aussi à ces célébrations les frères et soeurs des jubilaires, M. et Mme Albert Gayet, de Sainte-Geneviève; M. et Mme Charles-Auguste Champagne de Saint-Boniface, Mme Edna Saltel (Gayet), de Maillardville, C.-B.; Mme Béatrice Mourant (Gayet), de Keswick, Ontario; M. et Mme Stan Levie (Eva Gayet) de Sainte-Anne-des-Chênes; M. et Mme Georges Ledet (Armelia Gayet), de Maillardville; M. et Mme Louis Gayet de Santa Rosa, Californie. Il y avait aussi une trentaine de neveux et nièces venus de l'Ontario, du Québec, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. □

L'A.M.E.T.A.

L'Association Manitobaine pour les Enfants ayant des troubles d'apprentissage est heureuse d'annoncer l'ouverture d'une section française de sa bibliothèque. Un projet d'emplois d'été pour les étudiants a permis à l'A.M.E.T.A. d'engager deux étudiants francophones pour faire la traduction de plusieurs textes de la bibliothèque anglaise. Les portes sont ouvertes à toutes les demandes concernant les services que nous offrons, et nous souhaitons que nos publications françaises puissent vous présenter notre organisation.

Qu'est-ce que l'A.M.E.T.A.? L'A.M.E.T.A. est la division manitobaine de l'Association Canadienne des Enfants ayant des Troubles d'Apprentissage. L'organisation est composée d'un groupe de citoyens intéressés, dont plusieurs sont les parents d'enfants en difficulté d'apprentissage. L'A.M.E.T.A. fournit divers services à ces enfants, ainsi qu'à leurs familles. L'objectif de l'Association est d'obtenir des traitements après le diagnostic, ainsi que des facilités pour l'éducation spéciale des enfants ayant des troubles d'apprentissage, et de faire parvenir des renseignements aux professionnels et aux parents. Nous tentons de fournir des renseignements au sujet des services de l'implication sociale.

Quels sont ces enfants en difficulté d'apprentissage? Ces enfants font preuve d'une intelligence moyenne ou supérieure, mais leurs troubles d'apprentissage font suite à des désordres du système nerveux central. Vous remarquerez possiblement chez cet enfant l'hyperactivité, le manque d'attention et de contrôle de ses impulsions et de ses mouvements. Sa compréhension et son langage (oral ou écrit) peuvent faire défaut et il est peut-être incapable d'écouter, de penser, de parler, de lire, d'écrire ou de faire des exercices d'arithmétique. Si vous vous rendez compte d'un écart énorme entre ses capacités et son rendement, sachez qu'on risque de dire que cet enfant a des "troubles d'apprentissage". Ce domaine englobe des états tels que des handicaps perceptifs, de légères dysfonctions cérébrales, la dyslexie et l'aphasie du développement. Il ne comprend pas cependant les enfants qui ont des troubles d'apprentissage causés par des handicaps de la vue, des mouvements ou de l'ouïe, l'arriération mentale, les troubles émotifs ou des facteurs du milieu.

Pour de plus amples renseignements en ce qui a trait aux différents services offerts par cette organisation, veuillez adresser votre demande à:

L.A.M.E.T.A.
Local 5
No 1070, rue Clifton
Winnipeg R3E 2T7

ou composez: 772-2380
ou 772-9648

À vendre

A VENDRE
Poêle électrique de marque Viking, en très bon état. Composer 233-4221.
20-465-21 C

Meubles antiques - Buffets - Foyers - Bibliothèques - Chaises - Tables - Pianos - Pianola, Harmonium. Composez 452-5661. 21-475-22 C

CENTRE DU VILLAGE DE STE-AGATHE, MAN. - Maison de 2 étages, 3 chambres à coucher, en très bon état. Garage. Sur beau lot. Venez la voir ou composez 1-882-2252.
20-466-JNO

MIEL FRAIS maintenant disponible à 1½ mille au sud sur chemin Ste-Marie de l'autre côté du Périmètre. Apportez vos propres contenants et économisez. Giguère Honey Farm, 60, boul. Paul, St-Germain, Man. Tél.: 256;1644.
19-459-JNO

FIAT - 1974 - Sedan - 4 portes - 124 spécial - 1600 cc - 5 pneus "radial" - 2 pneus d'hiver - bas millage - $3,200.00 ou meilleure offre. Composer 247-7182.
21-478-JNO

Rue Notre-Dame, près rue Taché. Bungalow en stuc, 1½ étage, 4 chambres à coucher, haut et soubassement complets. Lot de 50 pieds, garage, etc. Composer 247-2457.
19-460-20 C

À louer

A LOUER
Un mille à l'ouest et un mille au sud du village d'Otterburne - Bungalow de 3 chambres à coucher, sous-sol complet, foyer, garage double, patio, sur 2 acres de terre. Libre le 1er septembre. Composer: 433-7621.
20-463-20 C

Garçonnière à St-Boniface - Disponible immédiatement. Composer 233-0903 après 6 heures p.m.
20-470-JNO

CHAMBRE A LOUER
Chambre meublée à louer. Composer 253-0046.
20-468-JNO

Pour les mois d'été, 2 maisons-roulottes avec toutes les commodités. Faites vos réservations pour louer à la semaine ou au mois. Composer: 247-7673.
11-380-JNO

Maison exceptionnellement charmante - libre 1er septembre - $300.00 par mois - 2 chambres à coucher - garage cour privée - composer 233-5038.
20-471-JNO

Personnel

Aimerait garder Enfants de 6 mois à 5 ans à domicile. Composer 233-4397
21-477-1 C

AIMERAIT GARDER un garçon de 2½ à 3½ ans du lundi au vendredi commençant le 15 septembre. A proximité de Fernleaf Drive. Composer 257-2644.
19-457-19 C

Jeune Homme demande travail de Bureau à domicile - Prix modérés. Adresse Boîte 476, C.P. 96, LA LIBERTE, Saint-Boniface, Manitoba R2H 3B4.
21-476-22 C

Etudiante universitaire recherche un appartement à Saint-Boniface pour le 1er septembre. Composer 247-4446.
21-480-21 C

PERDUE, ÉGARÉE. - Depuis le 16 août. Chienne d'arrêt (setter) rouge, région de Richer. Récompense. Tél.: 1-422-8145 ou 837-3692.

ON DEMANDE - Gardienne pour 4 enfants de 2 à 8 ans commençant le 1er septembre. Devra demeurer chez employeur. Chambre, pension et voiture incluses. Salaire à discuter. S'adresser à Boîte 438, La Liberte, C.P. 96, St-Boniface, Man.
17-438-JNO

ON DEMANDE GARDIENNE de langue française pour 2 enfants âgés de 2 et 5 ans, du lundi au vendredi (8h à 5h) de septembre '76 à juin '77. Devra se rendre à domicile (St-Vital). Petit ménage à faire, congés scolaires payés, salaire mensuel intéressant. Les intéressés sont priées de s'adresser au 256-2718.
17-444-JNO

"UN MESSAGE EVANGELIQUE vous attend. Composez 783-0829 jour et nuit".
18-452-21 C

GARDERIE DE BAMBINS pour enfants de 2 à 5 ans. Pour plus de renseignements, composer: 247-8660 le jour; 247-7830 le soir. 197, rue Kitson.
2-289-JNO

Ménagère demandée, soigneuse, propre. Résidence privée. Voiture fournie. $250.00 à $500.00 par mois. Ecrire, en anglais, à LA LIBERTE, boîte 482, C.P. 96, Saint-Boniface, Man. R2H 3B4.
21-482-JNO

Homme Responsable comme concierge pour 25 à 30 heures par semaine - Bon salaire - Ecrire Boîte no 474, C.P. 96, LA LIBERTE, Saint-Boniface, Manitoba R2H 3B4.
21-474-2 C

ON DEMANDE
Pour le 9 septembre 1976, personne avec voiture pour conduire quelques enfants à l'école à Saint-Boniface. Pour plus de renseignements composez 257-4678.
21-473-JNO

ON DEMANDE
Gardienne de nuit demandée à domicile pour tenir compagnie à notre mère âgée de 75 ans. Vous pourriez avoir un autre emploi de jour. Chambre et pension incluses et une rémunération en plus, pour personne qualifiée. Adressez-vous, en anglais, à LA LIBERTE, boîte 481, C.P. 96, Saint-Boniface, Man., R2H 3B4.
21-481-JNO

GARDIENNE DEMANDÉE pour 2 garçons âgés de 6 et 5 ans. Composer 247-9547 pour renseignements (après 5 heures).
20-464-JNO

Homme libre - 47 ans - nouveau à St-Boniface, désire rencontrer dame pour distraction et amitié - Ecrire à Boîte No 469, La Liberté.
20-469-21 C

ON DEMANDE - Pour 1er septembre. Dame responsable pour prendre soin de la maison et de 2 garçons de 4 et 6 ans dans Parc Windsor. Chambre privée. Salaire négociable. Devra demeurer chez employeur. Composer 256-6319 après 8 heures du soir, ou s'adresser par écrit à: 3 baie Westmount, St-Boniface R2J 1Y7.
12-398-20 C

NAISSANCE - Demarcke - (5 générations)
Bryan et Lynne (née Fillion) sont fiers d'annoncer l'arrivée de leur premier enfant, Nicole Christiane Marie, le 5 août 1976, poids - 7 livres 4 on, longueur 20½".
Enchantés d'être grands-parents pour la première fois sont M. et Mme P. Demarcke, et grands-parents pour la seconde fois sont M. et Mme R. Fillion.
Nous sommes fiers de mentionner que M. Donat Beaudette est encore une fois arrière-grand-père.
Un gros merci aux docteurs Bladjer, et Fziron, Mme D. Fontaine (L.P.N.) et personnel de l'hôpital Saint-Boniface.

Le député Max Saltsman (Waterloo-Cambridge) suggère l'unilinguisme: le français au Québec, l'anglais dans le reste du Canada.

Dans un article publié dans les journaux de la chaîne Thompson, (dont fait partie le Sudbury Star) sous la plume de Richard Jackson, journaliste de langue anglaise qui mène une campagne depuis toujours contre le bilinguisme et le fait français au Canada, un député néo-démocrate, Max Saltsman, (Waterloo-Cambridge) affirme que le Canada anglais n'attendra plus que le Québec se sépare, il s'en débarrassera.

"Il y a seize ans, le Canada anglais aurait envoyé l'armée pour empêcher que le Québec se sépare, dit-il. Aujourd'hui, le Canada anglais serait prêt à lui donner des sandwichs et à lui souhaiter bon voyage."

M. Saltsman se 'e bien de dire que c'est là son opinion à lui. C'est plutôt, uit-il, l'attitude et l'humeur du Canada anglais à l'heure actuelle.

Le programme, entreprit par Lester Pearson en 1965, est un échec, selon le député NPD. S'il est poursuivi, le pays est fini. Pour remédier à la situation, M. Saltsman propose l'unilinguisme: le français pour le Québec, l'anglais pour le reste du Canada. "C'est ce qui se passe aujourd'hui, dit-il. Avec la loi 22, le Québec est unilingue français et les autres provinces sont anglaises. Seule la région Ottawa-Hull pourrait demeurer bilingue."

"Pourquoi se tourmenter, demande-t-il, en citant René Lévesque. Pourquoi est-ce qu'on ne parle pas chacun notre langue tout en demeurant dans le même pays?"

Selon le député fédéral, le Canada anglais en a soupé du bilinguisme du gouvernement fédéral. Ça coûte cher et les gens veulent avoir la paix.

Même si le Québec se sépare, croit-il, il n'y aura aucun problème. Le Canada demeurera un pays, même sans le Québec.

(LE VOYAGEUR, Sudbury)

Le "bilinguisme" au Nouveau-Brunswick (suite)

Sur cette base, la SANB reproche au premier ministre Hatfield d'utiliser à d'autres fins, les fonds qu'il reçoit du gouvernement fédéral pour assurer à la minorité de langue officielle une éducation dans sa langue maternelle.

La SANB demande donc à M. Hatfield d'utiliser une partie de ces fonds pour assurer aux jeunes Acadiens de Saint-Jean une éducation complètement française pour le début de septembre 1976.

Si le premier ministre du Nouveau-Brunswick n'intervient pas pour trouver d'urgence une solution à ce problème, la Société des Acadiens mettra à exécution sa menace de réaliser une campagne nationale de financement pour payer le coût d'établissement d'une école privée française à Saint-Jean.

La lettre de la SANB conclut: "Par le même coup, nous serons obligés de démontrer à la population canadienne que les Acadiens de cette province sont obligés de payer pour des droits qui leur reviennent."

●

MARCEL'S CUSTOM DECORATING

Intérieur et extérieur

Evaluations gratuites

Tél.: Bureau: 233-6046
Résidence: 233-6570

LE FOYER NOTRE-DAME

demande une garde-malade diplômée (R.N.)
Atmosphère de travail excellente.
Bénéfices marginaux.

Communiquer avec
Gail Roth, D.O.N.
Foyer Notre-Dame Inc.
Notre-Dame-de-Lourdes, Manitoba R0G 1M0

Téléphone: 248-2092

LA MUNICIPALITÉ RURALE DE LA BROQUERIE

requiert

UN CONDUCTEUR EXPÉRIMENTÉ DE NIVELEUSE

Salaire élevé, conditions de travail excellentes.
Cabine climatisée.
Emploi permanent.

Adressez votre offre de service à:

Laurent Tétreault
Secrétaire trésorier
Case postale 130
LA BROQUERIE, MANITOBA

L'HÔPITAL SAINTE-ANNE

DEMANDE

Technicien(ne)
En radiographie diplomé(e)
pour hôpital de 18 lits, à Sainte-Anne, Manitoba
à 28 milles de Winnipeg.
Salaire selon la convention collective.
Adresser demandes à:

Paul-Guy Lavack, administrateur
Hôpital Sainte-Anne
Sainte-Anne, Manitoba R0A 1R0

Téléphone: 1-422-5645

LA DIVISION SCOLAIRE DE NORWOOD

demande immédiatement un(e) technicien(ne) en bibliothèque.
Expérience et entraînement en bibliothéconomie d'un institut reconnu seront hautement considérés.
Les candidats doivent être bilingues.
Veuillez faire demande par écrit, incluant votre curriculum vitae et trois références, au

Surintendant des écoles
Division scolaire de Norwood no 8
200, chemin Saint Mary
Winnipeg, Manitoba
R2H 1H9





Le C.U.S.B. requiert les services de

1 RÉCEPTIONNISTE

2 AIDES-CONCIERGES

1 AIDE À LA CAFÉTÉRIA II
(temps partiel)

Salaire: selon convention collective

Monsieur le Directeur du Personnel
Collège Universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0H7
(Téléphone: 233-0210)

Aider l'étudiant à découvrir la beauté et la noblesse d'une langue, c'est l'inciter à l'apprendre et à l'utiliser, de façon permanente.

On demande

LA DIVISION SCOLAIRE DE SAINT-BONIFACE NO 4

DEMANDE

BIBLIOTHÉCAIRE ENSEIGNANTE

La Division scolaire de Saint-Boniface No 4 est à la recherche d'une bibliothécaire enseignante qualifiée.
La candidate sera responsable de la planification et du bon fonctionnement de la bibliothèque à L'ÉCOLE TACHÉ.
Le poste sera à demi-temps.
Entrée en fonction: Le 7 septembre 1976
Soumettre sa demande à:

Roger Millier
Directeur général adjoint
Bureau Central
50, chemin Monterey
Saint-Boniface, Manitoba R2J 1X1

LA DIVISION SCOLAIRE DE SAINT-BONIFACE NO 4

demande
Instituteur/trice à plein temps
à la Maternelle de
L'ÉCOLE TACHÉ
pour la rentrée des classes le 7 septembre 1976
Prière de soumettre vos demandes à:

Roger Millier
Directeur général adjoint
Bureau Central
50, chemin Monterey
Saint-Boniface, Manitoba R2J 1X1

LE CERCLE MOLIÈRE

est à la recherche d'une **secrétaire** à mi-temps

Le travail exige une bonne connaissance du français et de la dactylographie.
Entrée en fonction: immédiatement.

Appelez Roland Mahé ou Ernest Gautron au 233-8053

□

Le Cercle Molière
C.P. no 1
Saint-Boniface, Manitoba R2H 3B4

TELEPHONE: 233-8972

LE CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN
340, BOUL., PROVENCHER, ST-BONIFACE, R2H 0G7

est à la recherche

d'ANIMATEURS

à plein temps et/ou à temps partiel
pour la saison prochaine
(septembre 1976 à août 1977)

Certains postes devront être comblés dès cet automne

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec:

Norman A. Dupasquier, directeur général
Le Centre Culturel Franco-Manitobain
340, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G7
Téléphone: 233-8972

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

et
dites que "vous l'avez vu dans LA LIBERTÉ"

LA DIVISION SCOLAIRE DE SAINT-BONIFACE NO 4

Demande
Les services d'un traducteur à temps partiel pour le début de septembre 1976.
Le candidat devra être versé dans la terminologie de l'éducation.
Salaire selon les compétences, l'expérience et les qualifications.
Soumettre sa demande à:

Roger Millier
Directeur général adjoint
Bureau Central
50, chemin Monterey
Saint-Boniface, Manitoba R2J 1X1

L'Office national du film du Canada est à la recherche d'un(e) **secrétaire** à mi-temps

C'est un emploi à contrat, idéal pour la personne qui désire supplémenter quelque peu à ses activités quotidiennes habituelles.

Le travail exige une connaissance plus qu'adéquate du français et une connaissance adéquate de l'anglais et de la dactylographie.

La personne qui aurait des aptitudes pour les relations publiques, la rédaction et qui démontrerait un désir de travailler à la distribution de films sera certainement considérée sérieusement.

Entrée en fonction: début septembre au plus tard.

Faire parvenir votre demande à: (ou appelez):
Paulette Jubinville
représentante
Office national du film
674, rue Saint James
Winnipeg, Manitoba
R3G 3J5
985-3194 ou 985-3185

LE VILLAGE DE SAINTE-ANNE demande UN CONSTABLE

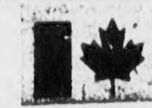
Les candidatures seront reçues jusqu'au 7 septembre 1976

Salaire à être négocié - salaire actuel présentement en révision par la commission de lutte contre l'inflation.

Indiquer âge, expérience et salaire demandé.

Adresser votre demande au

Secrétaire-trésorier
Village de Sainte-Anne
Sainte-Anne, Manitoba
R0A 1R0



Centre de Main-d'oeuvre du Canada | **Canada Manpower Centre**

283, avenue Tach

51856 - **Conducteur de camion-citerne.** Salaire: $3.75 l'heure (revu après 1 mois). Il s'agit de livrer de l'essence en campagne.
51891 - **Repasseur à la machine.** Salaire: $3.00 l'heure et plus. Expérience de préférence. Les heures de travail sont de 7h30 a.m. à 3h30 p.m.
51746 - **Commis-vendeur(euse).** Salaire: $2.95 l'heure. Emploi à mi-temps. Expérience non requise. Du lundi au vendredi. Environ 18 heures par semaine.
51871 - **Nettoyeur(euse) de fenêtres en aluminium.** Salaire: $3.25 l'heure. Expérience de préférence. Il s'agit de polir des fenêtres qui sont déjà montées - Travail dans un entrepôt.
51538 - **Caissier(ière).** Salaire: $3.00 l'heure et plus. 11e année. Fonction de caissier(ière) dans une station service libre.

Pour tout renseignement au sujet des postes mentionnés et d'autres, veuillez composer: 985-2669.

EXCLUSIVE — **RUE BRAEMAR**
Un étage ½, 3 chambres à coucher, cuisine moderne, salle à dîner, vivoir, soubassement fini. Garage avec "Gazebo". Terrain professionnellement paysagé et clôturé.

ST-BONIFACE — **RUE DESAUTELS**
Propriété à revenu, près des services, 2 côte à côte, les deux pour le prix d'une. Chaque côté comprend 3 chambres à coucher étage du haut, grande cuisine et vivoir étage du bas. Lot 40 x 156.

EAST KILDONAN — **RUE MELBOURNE**
Deux chambres à coucher, fini chêne naturel, haut soubassement. Grand terrain.

ST. JOHNS — **31 POLSON**
Belle maison, 2 chambres à coucher, grand vivoir, salle à dîner. Garage. Patio. Terrain clôturé.

MOUSSEAU & MILLS REALTY

Mme Al. Forest
Résidence - 284-6458
Bureau - 475-3580
"Pager" 942-8826 no 325

L'HEURE DE TOMBÉE

Nous rappelons à nos correspondants que l'heure de tombée, à LA LIBERTÉ, est le VENDREDI à 15 heures.

DUBOIS SALES & REALTY CO.

COURTIERS EN IMMEUBLES
ED. DUBOIS, propriétaireST-MALO, Manitoba R0A 1T0
Tél.: 347-5298

VENEZ VOUS INSTALLER A ST-MALO - Village très prospère avec plage, lac, verdure, industrie, à seulement 40 milles de Winnipeg.

PARTIE SUD DU VILLAGE DE ST-MALO - Belle propriété de 9 acres pour seulement $8,500.

ST-MALO - En face de l'église. Maison de 2 ans presque neuve. 2 chambres à coucher. Très moderne. Poêle et réfrigérateur inclus. $25,000.

DEUX MILLES DU VILLAGE DE ST-MALO - ½ mille de la route 59 - 150 acres tout clôturées et avec maison, 3 chambres à coucher, garage, abri pour animaux, dépôt de bon gravier, eau en quantité. A prix raisonnable.

QUATRE MILLES AU SUD DE ST-PIERRE - ½ mille de la route 59. Propriété de 18 acres en partie boisée. $6,900.

ST-MALO - RUE PRINCIPALE - Maison toute neuve de 3 chambres à coucher sur grand lot de 60 x 165. Prix raisonnable.

Pour meilleurs résultats, appelez après 6 heures
ACTION SERVICE SATISFACTION

Alexander Agencies Ltd.



LA BROQUERIE
Idéal pour professeur célibataire. 2 logis comprenant salon et cuisine combinés, chambres à coucher, salle de bains. Près école et magasin.



LA SALLE
Bungalow de 1,464 pieds carrés. Comme neuf. Tapis mur à mur, cuisine moderne, cave à la grandeur, chauffage à l'huile, grand lot: 100 x 180, citerne de 1,500 gallons.



SAINT-NORBERT
Maison de 3 chambres à coucher, salle de bains et demie, grande cuisine, foyer au salon, tapis mur à mur, salle de récréation commencée au sous-sol. Très propre. Cour à l'arrière entièrement clôturée, exceptionnellement grande et avec beaucoup d'arbustes. Hâtez-vous pour appeler.

Appelez Joe Campeau au 269-3303
Alexander Agencies Ltd. au 284-5390

agents d'immeubles

VENTE PRIVÉE
5 acres. Bungalow (7 ans), 3 chambres à coucher, garage double détaché. 3.5 milles au sud du périmètre, route 59. On demande $58,900. Tél.: 256-0634.

ON NE COMPREND QUE CEUX QUE L'ON AIME ET IL N'Y A DE PAIX QU'ENTRE CEUX QUI SE COMPRENNENT.
(André Frossard)

UNIQUE
STYLE ESPAGNOL
DISTINCTION
Demeure somptueuse, 2,700 pi. c. Gros foyer en pierre dans le vivoir, sauna et douches, salle de récréation de 2 pièces, grand vivoir, salle à manger de style, 3 belles chambres à coucher. Patio, balcon. Climatisation, intercom, système d'aspiration et stéréo fonctionnant dans toutes les pièces. Magnifique terrain paysagé. Garage double muni d'isolant. Et bien d'autres choses. Renseignements: Robert Fillion, aux 257-2753 ou 256-4356.

BEL-AIR REALTY LTD.

SAINT-CHARLES — **$46,900**
Bungalow de 15 ans, 3 chambres à coucher, salle à manger, grande cuisine, salle de récréation avec bar **(wet bar)**, 2 salles de bains, près de l'école.

TRANSCONA-EST — **$43,500**
Bungalow, 6 pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, salle de récréation et salle additionnelle au soubassement, garage. Près de l'école. Aubaine.

SAINT-BONIFACE
Maison 30 ans, 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, près du collège, salle de jeux, garage. Lot de 45 x 127.

Pour achat ou vente, appelez
Clément Boulet : 247-8851 ou 832-6204

METRO AGENCIES

SAINT-VITAL — $48,900.00
Bungalow - 3 chambres à coucher - nouvellement peinturé - tapis mur à mur dans salon et salle à dîner - chandelier - salle de récréation - chambre à coucher supplémentaire au soubassement - Garage.



Appelez Claude
Bur.: 247-2351 Rés.: 257-3883



DEL BRO
REAL ESTATE LTD.

WINDSOR PARK — **$51,900**
Nouvelle inscription. Maison familiale, 2 niveaux, 3 chambres à coucher, Foyer en pierre Tyndal, intérieur récemment redécoré. Patio avec moustiquaire, dans cour clôturée. Endroit paisible. Doit être vendue. Pour plus de renseignements, appeler

Albert Turenne 257-4643
Lorraine Vadeboncoeur 253-4796

DEL-BRO
Real Estate Limited
1002, chemin Pembina
Fort Garry
Téléphone: 452-8707

McKAGUE SIGMAR
Centre Commercial Southdale
256-4356

ST-BONIFACE
Il faut visiter cette maison pour l'apprécier - Tapis mur à mur dans toute la maison, à part de la cuisine - 3 chambres à coucher - garage - grand lot près école, autobus - Appelez Yolande Manaigre 256-6117 ou 256-4356.

AVEZ-VOUS DEJA DESIRÉ UNE MAISON AU COEUR DE ST-BONIFACE? J'ai la réponse pour vous. Résidence très agréable de 1½ étage, 8 pièces, 4 chambres à coucher, sur grand lot boisé, près collège et hôpital. Une vraie aubaine. Appelez Annette Roy 256-1186

ST-BONIFACE
Rue De la Morénie
Joli bungalow - 2 salles de bains - salle de récréation - tapis mur à mur dans le salon - grand lot - C'est une vraie beauté. Pour visiter, appelez Paul Godin au 247-5497 ou au 256-4356.

ST-BONIFACE Rue Dumoulin
3 chambres à coucher avec trois revenus, 20 ans d'existence, en très bonne condition. Appelez Léo Grouette au 257-2363.

25 milles de ST-BONIFACE
6 acres avec maison moderne - chambre supplémentaire au sous-sol - cuisine avec lessiveuse. Possession immédiate. Appelez Léo Grouette au 257-2363



SAINT-VITAL
4 chambres à coucher - tapis mur à mur au salon - dans salle à manger - grand patio - près de toutes les commodités. Appelez Léo Grouette au 257-2363.

ST-BONIFACE
Maison de 8 chambres. Duplex ou pour une famille seulement. Appelez Roger Lejeune au 256-8793.

METRO AGENCIES LTD.

Tél.: 247-2351
294, rue Marion, St-Boniface
Nap. et Bernice Gagnon - Rés.: 233-3510



ST-VITAL — $39,000
Joli bungalow de 3 chambres à coucher, grande cuisine et salle de bains. Chambre à coucher et salles de bains supplémentaires ainsi que salle de récréation au soubassement. Très propre. Près des écoles et du transport.

RUE CATHEDRALE
Bâtisse de 4 logis. En très bon état. En face de l'école et du parc Provencher. On demande $39,000.

CENTRE DE ST-BONIFACE
Belle maison de famille avec 2 salles de bains, salle de récréation. Nouvellement rénovée. Style espagnol. Tapis mur à mur dans toutes les chambres et au salon. Sur grand lot. C'est une vraie beauté. Beaucoup d'espace pour demeure.

PARC WINDSOR
Maison - 3 chambres à coucher - 4 niveaux - salle de récréation - chambre à coucher supplémentaire au soubassement - sur grand lot 50 x 150.

RUE ST-JEAN-BAPTISTE
Maison de 2 étages, 8 pièces, 2 salles de bains. Grand lot. Faisant face au parc Provencher. Peut servir pour famille ou revenu.



ST-BONIFACE — $31,900
Maison de 1½ étage sur beau lot avec garage. Bien propre.

RUE HORACE
Maison de 1½ étage avec soubassement complet.

ST-BONIFACE — $20,900
Maison de famille ou de revenu. 2 salles de bains. Près autobus.



DANIS REALTY LTD.
519, CH. STE-MARIE — ST-VITAL
Tél.: 247-8957



ILE-DES-CHENES - Maison neuve - 3 chambres à coucher - avec foyer - armoire en chêne - garage double attenant - cave à pleine grandeur - grand lot. Possession immédiate.

ILE-DES-CHENES - Maison neuve - 1200 pieds carrés - 3 chambres à coucher - armoire en chêne - cave à pleine grandeur - grand lot.

FORT ROUGE - Maison de 2 ch. à coucher - $23,900 - Appelez Penny Paul - Pager 243-2800 Code 404.

ST-BONIFACE — **$31,900**
$1,600 comptant seulement pour cette maison de 4 chambres à coucher avec grande cuisine. Pour plus de détails appelez Yvette Pelletier au 247-2372 ou "pager" 943-2800, code 666.

WINDSOR PARK - Duplex - 14 ans seulement - Deux suites de 2 chambres à coucher en très bonne condition sur lot de 54.5 x 116. Possession le 16 novembre. Appelez Yvette Pelletier au 247-2372 ou "pager" 943-2800, code 666.

PRÈS ÉCOLE LAVALLÉE
Possession "Immédiate" pour ce joli bungalow neuf de 3 chambres à coucher - Lot 40 x 101 - Prix $43,900.00. Pour visiter appelez Ada Guenette rés. 247-5903 ou Myrna Hill 257-1695.

RUE LA VERENDRYE - Maison de 3 chambres à coucher avec cave complète - Lot: 49 x 65 plus 13 x 56 - Quelques réparations requises - MAIS pour $21,900 c'est bon marché - Appelez Mme Danis, rés. 253-2102 - bur. 247-8957.

TRANSCONA - Bungalow moderne - 3 ch. à c. - Cave finie avec salle de récréation - 4e chambre à coucher - Seulement $43,900 - Appelez Carole Gauthier 233-1214 ou Belva Smith 257-5164.

Aimé FILLION: 256-4762	Claude FILLION: 257-1765	Carole GAUTHIER: 233-1214	Yvette PELLETIER : 247-2372
Belva SMITH : 257-5146	Penny PAUL : 284-6453	Ada GUENETTE : 247-5903	Aline-R. DANIS -ger.-: 253-2102